



République de Guinée
Travail – Justice – Solidarité

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)
Délégation de l'Union Européenne en République de Guinée DUE/RG.

*Programme d'Appui à la Consolidation du Processus de la Décentralisation
(PACPD).*

Etude sur l'état des lieux des Collectivités locales de Guinée

RAPPORT FINAL:

Contrat de services N°2011/267-316

.....

Réalisation :
Le Centre Africain de Formation pour le Développement
(CENAFOD) BP : 1580 Conakry – Taouyah/petit lac – Ratoma
République de Guinée

Conakry, mai 2013

o. ACRONYME/ABREVIATIONS

MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
DUEG	Délégation de l'Union Européenne en Guinée
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DNDL	Direction Nationale du Développement Local
DNAT	Direction Nationale de l'Administration du Territoire
DNBSD	Direction Nationale du Bureau de Stratégie et de Développement
ADC	Agent de développement communautaire
AFD	Agence Française de Développement
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APEAE	Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole
BAD	Banque Africaine de Développement
BED	Bureau d'Entraide pour le Développement
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BM	Banque Mondiale
CCL	Code des Collectivités locales
BND	Budget National de Développement
CA	Compte Administratif
CC	Conseil Communal
CDE	Comité de Développement de l'Ecole
CECI	Centre d'Etudes Canadien et de Coopération Internationale
CIP	Centre d'Information de Proximité
PDL	Plan de développement local
PAI	Plan annuel d'investissements
CDL	Contribution au développement local
COC	Chargé de l'Organisation des Collectivités
COGES	Comité de gestion
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
CHS	Comités d'Hygiène et de santé
CPD	Comité Préfectoral de Développement
CR	Commune Rurale
CRD	Communauté Rurale de Développement
CSB	Centre de Santé de Base
CSE	Cellule Suivi Evaluation
CU. In	Commune urbaines de l'intérieur
CU. R.ad.	Commune urbaine - Région administrative
CVEP	Comité Villageois d'Entretien des Pistes
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DEL	Développement économique local
CVEP	Comité villageois d'entretien des pistes rurales
CEE	Comité d'Entretien des Equipements
DMR	Directeur des Micro Réalisations et des mouvements associatifs
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
TR	Taux de réalisation
NDT	Nombre de Délibérations Transmises à la Tutelle
NDE	Nombre de Délibérations Exécutées

SOMMAIRE

o. REMERCIEMENTS	4
I. PRESENTATION DE L'ETUDE	5
1.1. CONTEXTE DU PAYS BENEFICIAIRE	5
1.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	8
1.3. METHODOLOGIE	9
II. PRESENTATION SYNTHETIQUE ET ANALYSE DES DONNEES SUR LES COLLECTIVITES LOCALES	14
2.1 CAPACITES ORGANISATIONNELLES DES COLLECTIVITES LOCALES	14
2.1.1 LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX	14
2.1.2 LES SERVICES PRESENTS DANS LES COLLECTIVITES	18
2.1.3. LA SITUATION DE TRANSFERT DES COMPETENCES	22
2.1.4. LES STRUCTURES DE GESTION	25
2.1.5 LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DISPONIBLES DANS LES COLLECTIVITES	27
2.2. LES EQUIPEMENTS DESTINES AU FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES	29
2-3. LE FONCIER BATI ET NON BATI DES COLLECTIVITES LOCALES	31
2-4. LES RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITES LOCALES	31
2.4.1. SITUATION D'ENSEMBLE	31
2.4.2. PERSONNEL DE DIRECTION DES COLLECTIVITES	36
2.4.3. SECTEURS DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE	38
2.5. LA COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUX	39
2.6. LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES	42
2.7. LES INFRASTRUCTURES DE SERVICES EXISTANTES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	49
2.7.1 LA PLANIFICATION LOCALE	49
2.7.2 LES INFRASTRUCTURES MARCHANDES	50
2.7.3. SITUATION DES INFRASTRUCTURES NON MARCHANDES	53
2.7.4. LES INFRASTRUCTURES D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	57
2.7.5 . PRATICABILITE DES PISTES	59
2.8. LES POTENTIALITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES	60
2.8.1. LE SECTEUR MINIER	60
2.8.2. LE SECTEUR DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE ET DE L'ARTISANAT	61
2.8.3. LE SECTEUR DE L'ELEVAGE ET PECHE	68
2.8.4. LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE	69
2.9 LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	70
III. CLASSIFICATION DES COMMUNES	73
IV. CONCLUSION et Recommandations.	78

O. REMERCIEMENTS

Au termes de cette étude sur l'état des lieux des collectivités locales guinéennes, nous tenons à exprimer tout nos remerciements à la Délégation de l'Union Européenne en Guinée qui nous a investi de sa confiance en nous confiant sa réalisation et qui n'a ménagé aucun effort tout au long de sa mise en œuvre pour nous permettre d'atteindre dans les conditions optimales les résultats auxquels nous sommes parvenus. Qu'elle en soit donc vivement remerciée.

A travers la Délégation de l'Union Européenne en Guinée, que le personnel du PACPD en soit vivement remercié pour ses appuis constants et réguliers au cours de notre cheminement commun dans la mise en œuvre de cette étude.

Aussi, par la même occasion, nos remerciements s'adressent à tous les cadres du MATD qui nous ont accompagnés pendant tout le temps qu'a duré l'étude. A tout moment, ils ont répondu à nos multiples sollicitudes pour nous apporter soutiens parfois au prix de leurs calendriers combien chargés. Qu'ils soient du cabinet de son excellence Monsieur le Ministre, des services centraux, régionaux, préfectoraux ou sous préfectoraux, qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

Nos remerciements s'adressent également à tous les cadres des autres départements qui ont accepté dans des conditions non moins faciles de gestion des archives, de fournir le meilleur d'eux même en nous facilitant l'accès aux informations.

Aux élus locaux et responsables des délégations spéciales des 342 communes de la Guinée, nous leur adressons nos vifs et sincères remerciements pour leur disponibilité constante sans laquelle la collecte des informations sur le terrain aurait posé problèmes par endroits.

Que tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à une quelconque étape de la mise en œuvre de cette étude trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements s'adressent en particulier à :

- Emmanuel EPOUSSE (PACPD)
- Dr Aimé GNIMADI (PACPD)
- Abdoulaye KABA (DND/MATD))
- Ali Badara CONDE (DN/BSM/MATD)
- Christophe CASAS (DUEG)
- Bertrand (Exp. CECI/Canada)
- Lamine TOURE (MEF)
- Mougna KOUROUMA (Consultant)
- Balla Sidy OULARE (Consultant)
- Souadou DIALLO (Consultante)
- Malick SOUMAH (Consultant)

A tous et à toutes encore une fois, nous vous disons merci.

I. PRESENTATION DE L'ETUDE

Le présent document est le résultat des travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude sur l'état des lieux des Collectivités locales guinéennes. Une étude qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui à la consolidation du processus de la décentralisation (PACPD), initié par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), soutenu par la Délégation de l'Union européenne en République de Guinée.

1.4. CONTEXTE DU PAYS BENEFICIAIRE

Le pays bénéficiaire de l'étude sur l'état des lieux des Collectivités locales est la République de la Guinée.

Le pouvoir adjudicateur de l'étude est l'Ordonnateur National de la République de Guinée dont le Ministère de l'Economie et des Finances assure les fonctions depuis le 15 mars 2012.

En Guinée, la situation économique a été marquée ses dix dernières années par une chute des cours des produits miniers au début des années 2000. Cette chute des cours touchant les principales sources d'exportations du pays, a considérablement accentué la situation de crise économique et sociale dans laquelle se trouvait déjà le pays.

A cela, s'est ajoutée une situation géopolitique très instable dans la sous région, qui a provoqué de nombreux déplacements de populations, fuyant les conflits dans les pays voisins (Guinée Bissau, Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire), ainsi que des incursions frontalières de mouvements armés en Guinée Forestière. Ces flux migratoires et les destructions d'infrastructures ont eu également un impact important sur la dégradation de la situation économique du pays, tout en accentuant le phénomène d'exode rural et un développement anarchique des grands centres urbains surpeuplés.

Pour relever le défi de la pauvreté, le Gouvernement guinéen s'est engagé en 2000 dans un processus d'élaboration d'un premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), couvrant la période 2002-2005.

Un DSRP2 a pris fin en 2010. Il a été suivi d'un DSRP intérimaire prorogeant le DSRP2 d'un an. De nos jours le DSRP3 a été finalisé en mars 2013.

Les orientations de politique des autorités guinéennes sont marquées par une volonté de décentralisation de l'Etat. Cette décentralisation est inscrite dans la Constitution et actée par des lois relatives.

L'Etat centralisé a montré ses limites, le potentiel humain et économique des régions, des préfectures et des communes n'est pas valorisé, le niveau de services apportés aux populations est faible. Ces dernières revendiquent plus d'autonomie pour prendre en main leur développement et le projet de société en Guinée leur accorde dorénavant une place majeure.

La reconstruction de l'Etat en Guinée va s'appuyer (i) sur des collectivités fortes en mesure d'assumer les compétences que la loi leur a conférées et (ii) sur un Etat fortement

déconcentré avec des services capables de travailler avec ces collectivités à l'amélioration des services de base offerts aux populations.

Dans le domaine du secteur de la décentralisation, il était prévu la réalisation des élections communales en 2011, mais, elles ont été reportées jusqu'à ce jour et devraient se tenir dans la foulée des élections législatives prévues pour le 30 juin 2013.

Suite aux élections locales, de nouvelles équipes communales (rurales et urbaines) seront mises en place. Il est attendu de ces équipes une impulsion dans le développement communal s'appuyant sur des nouvelles modalités de travail avec les acteurs de leur territoire et avec les services de l'Etat ainsi qu'un mode de gestion plus transparent.

Afin de préparer la mise en place de ces nouvelles équipes et pouvoir suivre leur évolution, il est nécessaire de disposer d'une image de la situation actuelle des collectivités, et de suivre l'évolution de ces collectivités dans les années à venir.

A l'heure actuelle, les collectivités locales de l'intérieur du pays connaissent un état de sous équipement marqué, aussi bien en ressources humaines qu'en matériel pour leur fonctionnement. Une partie des communes rurales (ex CRD) ne disposent pas encore d'une équipe de gestion minimale (secrétaire général et receveur communal) leur permettant d'être fonctionnelles.

A la suite des changements d'affectation et des recrutements de receveurs dont une partie n'a pas rejoint son poste, la situation est confuse et appelle des mesures immédiates avant les élections. La mise en place d'une fonction publique locale est prévue, mais elle devra se faire progressivement et avec un cadre de référence dans ce domaine. Le risque à éviter est la mise en place d'une fonction publique nationale qui enlève toute souplesse de gestion aux collectivités.

Il est par ailleurs très difficile d'intervenir sur les collectivités locales sans connaître leur situation financière, leurs ressources humaines, l'état de leur équipement de fonctionnement et les services qu'elles offrent à leur population.

La connaissance de l'état des collectivités est parcellaire à l'heure actuelle et ne permet pas de définir des modalités d'intervention en fonction de besoins repérés.

Chaque projet, programme met en place sa propre base de données, cette information n'est pas toujours disponible au niveau du Département en charge de la décentralisation qui a aussi une base de données avec ses propres indicateurs.

La mise en place des nouvelles équipes et la nouvelle étape du processus de décentralisation qui s'amorce avec la Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local, plaident pour disposer d'un état des lieux des collectivités ou « état zéro », afin de connaître l'existant et de suivre l'évolution de ces collectivités dans les années à venir.

Cet état des lieux sur les collectivités locales doit donc fournir des informations sur les moyens dont disposent les collectivités locales, ainsi que sur la ressource humaine disponible.

Les principaux Bailleurs de fonds intervenant en appui à ce processus de décentralisation aux travers de programmes sur la durée sont, outre l'Union Européenne : la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement, la Banque Africaine de Développement, l'USAID, le FENU et le Service de Coopération de l'Ambassade de France.

A côté de ces bailleurs institutionnels, d'autres acteurs interviennent aussi sur la durée et de manière significative : Plan Guinée, Guinée 44 et d'autres coopérations décentralisées.

Les principaux programmes concernés sont mentionnés ci-dessous :

- Le PACPD, Programme d'Appui à la Consolidation du Processus de la Décentralisation ;
- le PACV, Programme d'Appui aux Communautés Villageoise, est le principal programme d'appui à la décentralisation ; c'est un programme de 12 ans, en plusieurs phases, actuellement il est dans sa deuxième phase (2008 – 2012, 17 millions \$US). Il est cofinancé par la Banque mondiale, le FIDA et l'AFD ;
- le PDLG, Programme de Développement Local en Guinée, est aussi un programme stratégique pour la décentralisation (2008-2012, 5 millions de \$US) ; financé par le FENU, il intervient en appui aux communes dans deux régions naturelles - Haute Guinée (Kouroussa, Siguiri) et Guinée Forestière (Kissidougou, Macenta, Guéckedou) - ;
- le programme « Faisons ensemble », financé par l'USAID (4,8 millions \$US, 2007-2010), occupe une place particulière ; ce programme tourné vers la gouvernance et la société civile intègre une composante d'appui à la décentralisation et aux collectivités rurale ; il est devenu un des principaux soutiens du Ministère en charge de la décentralisation. Ce programme a été renouvelé avec un montant de 8 millions de \$US et prendra fin en octobre 2013 ;
- le PDU3, Programme de Développement Urbain, concerne spécifiquement le développement des villes en Guinée (15 millions de \$US 2007-2011) ; il est financé par la Banque mondiale ;
- le PDSD, Projet de développement Social Durable de Haute et Moyenne Guinée, financé par la BAD intervient plus sur des microréalisations mais en lien avec les collectivités (2003-2010) ; il est en cours de reformulation ;
- le programme Guinée 44 est le fruit d'une longue coopération entre le département de Loire Atlantique, plus spécifiquement la ville de Nantes, en France et la ville de Kindia ainsi que les communes environnantes ;
- l'ONG Plan Guinée intervient sur 5 préfectures (Kissidougou, Guéckedou, Macenta, N'Zérékoré, Yomou) et appuie les communes urbaines et rurales mais avec une porte d'entrée éducation.
- A noter l'appui institutionnel de la Coopération française au ministère en charge de la décentralisation et à l'Association Nationale des Communes de Guinée.

NB : Ces programmes sont impliqués dans la constitution de données sur les collectivités locales et ont été consultés dans le cadre de l'enquête sur l'état des lieux des collectivités locales en Guinée.

1.5. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1.2.1. Objectif Général:

Cette étude a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'état des collectivités locales guinéennes en ce qui concerne leur degré d'équipement, l'organisation de leurs services, l'état de leur patrimoine immobilier et foncier, leur situation financière, leur politique d'investissement et les principaux services offerts à la population.

1.2.2. Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques visés par cette étude sont:

- d'identifier les goulots d'étranglement dans le fonctionnement des Communes Rurales et Communes Urbaines pour les aider à moyen terme à jouer un rôle plus actif dans la décentralisation ;
- de déterminer le niveau de fonctionnalité des organes des collectivités ;
- d'établir un diagnostic critique du niveau organisationnel et des capacités fonctionnelles des collectivités ;
- d'évaluer les capacités de mobilisation des ressources interne et externe des collectivités ;
- de recenser les champs de compétence effectivement transférés et d'évaluer le niveau de leur application ;
- de déterminer dans quelle mesure les autres champs de compétences ne sont pas mis en application ;
- d'analyser les capacités d'intervention des collectivités dans la mise en œuvre des activités de développement ;
- d'identifier les difficultés qui se posent en matière de mise à disposition et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- d'évaluer le niveau de formation des acteurs de la décentralisation.

Cet état des lieux servira de base pour définir les besoins de recrutement dans les collectivités, les besoins d'équipements en lien avec l'organisation et l'équipement type d'une collectivité.

Les résultats de l'état des lieux alimenteront la future base de données du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), comprenant les principaux indicateurs de suivi sur les collectivités locales.

1.2.3. Résultats attendus de l'étude

Trois résultats sont attendus de l'intervention :

- les autorités guinéennes ont amélioré leur connaissance de l'état d'organisation des collectivités locales, de la situation de leur patrimoine et de leur équipement ;
- les autorités disposent d'une vision claire des besoins d'équipement et de renforcement des capacités des collectivités locales ;

- la base de données constituée est actualisable et permet une segmentation des différentes collectivités nécessaire à de futurs appuis financiers.

Les résultats de l'état des lieux alimenteront la future base de données du MATD, comprenant les principaux indicateurs de suivi sur les collectivités locales.

L'état des lieux concerne les domaines suivants :

- (i) capacité des collectivités, suivant la grille d'analyse déjà en place au niveau du MATD ;
- (ii) état des équipements destinés au fonctionnement de la collectivité ;
- (iii) situation du foncier bâti et non bâti de la collectivité (dans la mesure du possible pour ce dernier élément) ;
- (iv) ressources humaines de la collectivité ;
- (v) composition des conseils de CRD ou des conseils municipaux actuels ;
- (vi) évolution des ressources financières sur les 3 derniers exercices (comptes administratifs) ;
- (vii) infrastructures de services existantes sur le territoire de la CRD ou de la commune dans quatre secteurs prioritaires (santé, éducation, eau et assainissement, équipements marchands) et ;
- (viii) structure de l'économie locale.

1.6. METHODOLOGIE

Une méthodologie de travail articulée au tour de quatre grandes étapes avait été proposée dans l'offre : préparation – exécution – traitement et compte-rendu avec des activités à réaliser. Cette méthodologie est la suivante :

a). Phase de préparation de l'enquête :

Cette phase sera alimentée par les activités qui sont :

- L'adaptation de la grille de collecte proposée par le dossier d'appel d'offres du présent marché et la constitution de questionnaire d'enquêtes.
- L'organisation d'une réunion de partage de la compréhension des objectifs de la mission et de la grille de collecte des informations avec les membres du Comité de pilotage.
- La mobilisation et la négociation avec les acteurs (enquêteurs, SERACCO, SPD, Inspection générale, Cellule Suivi évaluation).
- L'établissement des ordres de mission par les Départements et autres structures concernées par la présente étude.
- L'élaboration d'une note technique de présentation des TDR de la présente étude.
- La démultiplication des supports de formation et de collecte.
- L'organisation matérielle et pédagogique de la formation des acteurs enquêteurs en partenariat avec l'Inspection générale et la Cellule de Suivi évaluation du MATD.
- La formation des enquêteurs au niveau régional et l'élaboration de la feuille de route.
- Les séances d'information, de sensibilisation et de négociation de calendrier de mise en œuvre de l'étude avec les Collectivités.
- L'Installation des bases logistiques pour la saisie des résultats au niveau régional et national.
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi des enquêteurs sur le terrain.

- o La rédaction et fourniture du rapport de démarrage des activités de l'étude.

b). Phase d'exécution ou de collecte sur le terrain :

Les différentes étapes de la collecte seront alimentées par :

- ☞ l'exploitation des documents disponibles sur le terrain auprès : (i) des Différents Services Centraux, régionaux, préfectoraux et sous-préfectoraux de l'administration, (ii) des partenaires techniques et financiers, (iii) des projets et programmes, (iv) des Organisations de la société civile et du secteur privé et, (v) des collectivités décentralisées.
- ☞ le déploiement du personnel de l'étude sur le terrain en fonction des principes qui tiennent compte des exigences de l'étude, à savoir 2 régions par étape :
 - ☞
 - 1 Expert national par Région qui servira de relais entre la coordination et la région.
 - 1 Chef d'équipe basé dans la région qui travaillera avec le SERACCO.
 - 1 Consultant enquêteur par préfecture qui travaillera avec les 2 SPD.

La collecte des données dans les Collectivités se fera par les SPD appuyés par les Consultants enquêteurs à raison de 2 jours/Commune Rurale, 4 jours/Commune Urbaine, 1 ou 2 jours de voyage en fonction de la distance à parcourir.

Elle se déroulera selon le contenu de la feuille de route qui portera sur : (i) prise de contact avec les autorités locales, (ii) réunion de partage des objectifs, de la méthodologie de travail et de calendrier avec les autorités et autres intervenants.

Le recueil des données se fera par entité ciblée et la vérification par l'observation.
Le transfert des données vers la préfecture.

La tenue d'une réunion d'interaction ou de repositionnement des enquêteurs et de validation des données au niveau préfectoral.

La tenue d'une réunion de restitution et de validation des résultats au niveau régional.

c). Phase de traitement et Conception de la base de données.

Pour le traitement des données recueillies nous utiliserons pour la première étape les outils (fiches techniques) proposés dans le dossier d'appel d'offres. Ensuite, des négociations seront engagées avec le MADT à travers sa Cellule Nationale de Suivi-évaluation et l'inspection générale pour s'accorder sur l'adoption d'une base de données informatisées. Cette base de données doit pouvoir faciliter la compilation des données aux différents niveaux : préfectoral – régional et national.

La raison d'une telle option est de permettre la valorisation de la base de données actuellement disponible au sein du MATD et d'initier les cadres à l'utilisation de cette nouvelle base. Nous comptons, faire ce travail, sur l'appui des bureaux et/ou Consultants spécialisés dans ce domaine.

d). Phase de compte-rendu et de validation

Le compte-rendu se fera comme suit :

- Rédaction d'un rapport par région
- Rédaction d'un rapport synthèse d'étape
- Restitution et validation du rapport d'étape par le MATD et l'UE

Pour des raisons de calendrier et d'adaptation de la démarche aux réalités du terrain, la méthodologie a été circonscrite en 7 phases prenant en compte l'essentiel des activités décrites dans la proposition. Ces 7 phases sont :

1. L'harmonisation de la démarche : Plusieurs rencontres ont été menées afin d'amener toutes les parties concernées par l'étude à s'inscrire dans la même démarche. Il s'agit de :
 - L'Organisation d'une réunion technique de partage des objectifs de l'étude : cette réunion, tenue le lundi 10 octobre 2011, dans les locaux du PACPD/MATD, a regroupé, outre l'Assistant Technique du PACPD, le chargé du programme de la DUE/Guinée, les cadres du MATD et l'équipe du CENAFOD.
 - L'Elaboration d'une méthodologie et des supports de l'étude : cahier de l'enquêteur – Base de recueil des données.
 - Du Test de la méthodologie et du questionnaire dans la préfecture de Coyah notamment dans la Commune urbaine et la commune rurale de Manéah (du 24 au 27 octobre 2011).
 - L'Organisation d'un atelier de présentation du rapport expérimental et de validation des supports de l'étude. Cet atelier a été organisé le mercredi 16 novembre 2011 dans la salle de réunion du MATD. Il a regroupé plusieurs cadres de différents Départements Ministériels et Services centraux de l'Administration nationale.
2. L'exploitation de la documentation existante :
 - Revue et collecte des données secondaires auprès : des directions nationales et services nationaux de l'Administration publique, des projets et programmes en activités et/ou disposant des informations sur la vie des Collectivités locales Guinéennes.
3. Mise en place et formation de l'équipe
 - Mobilisation et formation des consultants enquêteurs dans les Régions, Expédition des enquêteurs dans les Collectivités (rurales et urbaines) des régions conformément aux périodes suivantes : décembre à janvier 2011 pour les régions administratives de Mamou et Faranah et mai à juin 2012 pour les 6 autres régions administratives. La réalisation simultanée de l'enquête dans les 6 autres régions a été faite pour éviter les difficultés liées à la saison des pluies.
4. Réalisation de l'enquête. Les enquêtes terrain ont été effectuées aux mois de décembre 2011 et janvier 2012 dans les régions de Mamou et Faranah, mai et juin dans les 6 autres régions.
 - Négociation avec le MATD pour le démarrage effectif des activités sur le terrain.

- Mise en place et partage du calendrier de travail avec les autorités régionales, préfectorales et des Collectivités locales sur le terrain.
 - Expédition de l'équipe d'experts et Consultants nationaux sur le terrain.
 - Revue et consolidation des résultats de la collecte au niveau communal et préfectoral.
5. Restitution des résultats aux partenaires.
 - Restitution et validation des résultats au niveau régional.
 - Transfert des résultats pour le traitement et analyse des données.
 - Maintien des contacts téléphoniques avec les acteurs sur le terrain pour des compléments d'information et la validation des données.
 6. L'élaboration de 4 rapports d'étapes et du rapport provisoire
 7. L'élaboration du présent rapport final

Tout au long de la mise en œuvre de l'étude, le CENAFOD a bâti une organisation qui a gravité autour d'un schéma qui repose principalement sur la valorisation des compétences des cadres du MATD, des personnes ressources (Experts, Consultants nationaux et locaux) et de celles des acteurs terrain.

Les cadres du MATD ont joué des rôles déterminants :

- Les Secrétaires communautaires ont appuyé les enquêteurs dans la collecte des informations dans les collectivités.
- Les cadres du SPD (DMR, COC, Charges du plan) ont aidé à la vérification et à la confirmation des informations recueillies.
- Les Chefs SERACCO ont assisté les consultants dans la formation des enquêteurs et des secrétaires généraux des communes. Ils ont aussi contribué à la vérification, à la consolidation des informations et à leur remontée.
- Les cadres de la Direction Nationale de la Décentralisation ont aidé dans la mobilisation de tous les efforts aussi bien locaux que centraux.

Les Collectivités (rurale et urbaine) des Régions Administratives de Faranah et de Mamou ont été la porte d'entrée de l'étude sur le l'état des lieux des Collectivités locales guinéennes.

La présente étude a été réalisée à l'échelle de toutes les Communes de la Guinée et la compilation à l'échelle préfectorale pour chaque Région Administrative qui s'est avérée la plus efficiente à cause de la visibilité comparative et de la pertinence de l'appréciation du niveau de structuration et de fonctionnement des Collectivités Guinéennes.

Tout au long de cette étude, certaines difficultés non des moindres et de divers ordres ont émaillé notre parcours. Il s'agit entre autres :

- i. Du faible niveau de communication entre : les différentes directions d'un même Département ; les différents Départements Ministériels et ; les Services centraux et leurs démembrements.
- ii. Du manque ou de la difficulté d'accès aux informations (documents) collectées dans les différents Départements Ministériels et projets sur le terrain.
- iii. De l'absence de certains cadres et agents à leurs postes de travail.

- iv. Du manque d'archives dans les Collectivités et services déconcentrés.
- v. Du mauvais état des pistes reliant les chefs-lieux des préfectures aux Collectivités rurales.
- vi. De l'absence d'ouvrages de franchissement sur certains cours d'eau.
- vii. De la saison des pluies notamment dans la région forestière ou elle a commence très tôt.
- viii. De la mauvaise tenue des documents administratifs en raison de la non-qualification des cadres en charge de la gestion des archives.

II. PRESENTATION SYNTHETIQUE ET ANALYSE DES DONNEES SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Au terme de la collecte et de l'analyse des informations recueillies, les points saillants ci-dessous se dégagent :

2.1 CAPACITES ORGANISATIONNELLES DES COLLECTIVITES LOCALES :

2.1.1 LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX :

L'étude réalisée dans le cadre du fonctionnement des conseils municipaux a porté essentiellement sur le nombre annuel de réunions des conseils ordinaires et extraordinaires, l'importance de la participation des élus, le taux de participation des jeunes et des femmes et les canaux d'information de la population utilisés.

Le Code des collectivités locales guinéennes en son article 110, prévoit que chaque conseil local doit se réunir en session ordinaire au moins une fois par trimestre (soit quatre sessions par an) et aussi tenir des sessions extraordinaires au besoin.

En référence à cet article 110 ci-dessus cité, les 342 communes du pays (304 communes rurales et 38 communes urbaines) devraient tenir 4104 sessions ordinaires au cours des années 2008, 2009 et 2010. L'étude faite, révèle que dans la pratique, les communes n'ont tenu que 2396 sessions, soit un taux de réalisation de 58,38% avec une moyenne de 2,33 sessions par collectivité et par an. Ce taux de réalisation des sessions ordinaires varie d'une région à une autre et d'une préfecture à l'autre.

- Dans la région de Boké, le taux de réalisation des sessions ordinaires varie de 31,25% dans les communes de la préfecture de Gaoual à 68,75% dans celles de Fria, avec une moyenne de 53,28% pour l'ensemble des 37 communes de la Région de Boké
- Sur les 60 sessions (au moins une session par trimestre prévue par la Loi), les 5 Collectivités de la Région Administrative de Conakry et pour les années 2008, 2009, 2010, ont tenu 27 sessions soit un taux de réalisation de 45%. En moyenne, chaque collectivité a réalisé 2,22 sessions sur l'ensemble des 3 années.
- Le taux de réalisation des sessions dans la région de Faranah varie de 51% dans les communes de la préfecture de Dabola à 65% dans celles de Faranah, avec une moyenne de 58,5% pour l'ensemble des 42 communes de la Région.
- A Kankan, le taux de réalisation des sessions varie de 39% dans les communes de la préfecture de Kouroussa à 63% dans celles de Siguir, avec une moyenne de 52,2% pour l'ensemble des 58 communes de la Région.
- Sur la base des informations recueillies auprès des 45 collectivités locales de la Région de Kindia, le taux de réalisation des sessions ordinaires varie de 35% dans les communes de la préfecture de Dubréka à 92% dans celles de Coyah, avec une moyenne de 66,07% pour l'ensemble des communes de la Région.
- Dans la région de Labé, le taux de réalisation des sessions varie de 73% dans les

communes de la préfecture de Lélouma à 58% dans celles de Mali, avec une moyenne de 66% pour l'ensemble des communes de la Région.

- Dans la Région de Mamou, le taux de réalisation des sessions varie de 53,57% dans les communes de la préfecture de Mamou à 70,13% dans celles de Pita, avec une moyenne de 49,30% pour l'ensemble des communes de la Région de Mamou.
- A Nzérékoré, le taux varie de 79,76% dans les communes de la préfecture de Yomou à 39,88% dans celles de Beyla, avec une moyenne de 62,34% pour l'ensemble des communes de la Région

Le taux de présence moyen des élus (en 2010) aux sessions varie de 71% dans les communes de la région de Boké à 152% dans celles de Conakry avec une moyenne de 95% pour l'ensemble des 342 communes du pays.

A Boké , le dépassement constaté dans la présence des élus aux sessions s'explique par le fait que dans certaines Communes, les élus des districts prennent part aux différentes sessions. Cette observation est valable dans bon nombre de communes sur l'ensemble du territoire national.

Le taux de présence des élus le plus faible s'observe dans les communes de la préfecture de Gaoual avec 29% contre un taux plus élevé de 206% dans la commune de Kaloum

Quant aux sessions extraordinaires, les 342 communes ont tenu 934 sessions sur les 3 ans (2008, 2009, 2010) ; soit en moyenne une session par commune et par an. Sur un total de 774 sessions (ordinaires et extraordinaires), les communes de la région de Nzérékoré ont tenu 299 sessions extraordinaires soit 39% des sessions tenues (maximum) contre 29% (minimum) pour les communes de la région de Conakry.

Au sujet de la participation des jeunes et des femmes aux sessions, les informations consignées dans les procès verbaux ne sont pas identiques quant à l'âge et au sexe des conseillers ; elles ne spécifient pas dans la majorité des cas le nombre de jeunes ou de femmes : se contentant très souvent qu'à ne donner que le nombre de présents par rapport au total.

La transmission des délibérations à la tutelle n'est pas régulière dans tous les cas et ne concerne dans la plupart des cas que le compte administratif et le budget primitif.

Plusieurs canaux de communication sont utilisés par les Collectivités dans le cadre de la diffusion de leurs délibérations. Les plus couramment utilisés sont :

- (i) les affichages et les circulaires ;
- (ii) Le téléphone
- (iii) les radios rurales et communautaires.

Un accent particulier devrait être mis sur le cas spécifique des radios de proximité.

En effet, sur l'ensemble des 342 communes des huit régions, 234 conseils (soit 70%) utilisent ces radios comme moyens de communication pour véhiculer les messages à l'adresse des populations : qu'ils soient des délibérations des conseils ou autres informations.

- De façon générale, le minimum de quatre sessions par an n'a pas été respecté au cours de la période 2008-2010. Cette situation serait due dans une large mesure au contexte sociopolitique du moment caractérisé par les soubresauts liés à l'avènement au pouvoir d'une junte militaire et aux vicissitudes d'une élection présidentielle en perspective.
- Les délibérations issues des conseils tenues et transmises à la tutelle n'ont pas été exécutées dans tous les cas. L'inadéquation entre les décisions prises et les moyens de leur mise en œuvre explique fondamentalement cet état de fait. Il est donc urgent que les gestionnaires des Communes tiennent compte des exigences d'un développement harmonieux basé inéluctablement sur le principe de la planification : les ambitions exprimées par les populations et leurs responsables, doivent être en parfaite cohérence avec les moyens en leur possession.
- Dans certains cas, des délibérations ont été exécutées sans être transmises à la tutelle. Ceci explique à suffisance la non-application du principe de contrôle avant et après des actes des conseils par la tutelle.

Cette faiblesse de relation fonctionnelle entre les collectivités et leurs tutelles est essentiellement liée :

- au faible niveau de formation de certains élus locaux ;
- au manque de textes d'application du code des collectivités ;
- à la non maîtrise du contenu du code des collectivités aussi bien par la plupart des élus que par certains cadres de l'administration territoriale ;
- à l'absence par endroit d'une véritable administration décentralisée due au fait que certains postes clés (Secrétaire Général et Receveur de la Commune) sont vacants ou incomplets : La gestion des affaires courantes revenant de facto à certains conseillers (très souvent les plus instruits) avec parfois l'influence de certains cadres du commandement.
- à la faiblesse des moyens mis à la disposition des services de la tutelle afin de leur permettre d'assurer leur mission fondamentale d'accompagnement des collectivités ;

Une réponse pratique à ces éléments de faiblesses soulevées aiderait à résoudre ces préoccupations. Il va falloir donc :

- Insérer dans le code des collectivités, le niveau de formation comme un des critères d'éligibilité des conseillers communaux.
- Elaborer et vulgariser les textes d'application du code des collectivités ;
- Traduire dans les langues nationales les différents documents relatifs à la décentralisation en utilisant les alphabets en usage dans les différentes localités ;
- Favoriser la mise en place d'une véritable administration décentralisée en pourvoyant tous les postes clés vacants au sein des collectivités ;
- Doter les services de la tutelle des moyens nécessaires leur permettant d'exécuter leur mission d'accompagnement et de contrôle à priori et à posteriori des actes posés par les collectivités.

Tableau 1 : Tenue des sessions ordinaires et extraordinaires (2008-2009-2010) dans les Collectivités par région.

N°	REGIONS	Nombre préfectures	Nombre communes	Nombre de sessions ordinaires			Niveau de participation					Exécution des délibérations en %			Sessions extraordinaires		Taux moyen de présence des élus aux sessions ordinaires
				Prévues	Réalisées	Pourcentage de Réalisation.	Elus	STD	OSC	Autres	Total	2008	2009	2010	Nombre de sessions tenues	Nombre de présents	
1	NZÉREKORÉ	6	66	792	475	60	3397	1525	1341	4002	10229	119%	123%	137%	299	4352	74%
2	LABE	5	53	576	377	65	2514	858	1013	1691	6031	111%	106%	108%	162	2124	80%
3	KANKAN	5	58	648	342	53	2637	1052	983	1924	6596	85%	83%	99%	206	3082	85%
4	BOKE	5	37	444	230	52	1599	591	513	1178	4300	88%	90%	89%	108	1622	71%
5	KINDIA	5	45	564	370	66	2211	970	757	1369	5307	96%	93%	103%	125	2351	83%
6	FARANAH	4	42	504	304	60	3231	1258	1515	3352	9293	91%	87%	89%	148	3634	121%
7	CONAKRY	-	5	60	27	45	683	183	44	578	1488	60%	60%	60%	11	393	152%
8	MAMOU	3	36	432	271	63	2410	660	544	953	4567	66,7	85,62	69,6	76	1816	96%
TOTAUX		33	342	4020	2396	60	18682	7097	6710	15047	47811	73,2	92,04	76,4	1135	19374	95%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau 2 : Les canaux de communication utilisés par les Collectivités :

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Nombre de collectivités ayant accès et utilisant ces moyens de communication								
			la radio rurale et communautaire	les Circulaires	les affiches	les correspondances	le téléphone	Télévision nationale et radio	Radio VHP	Presse écrite	les communicateurs traditionnels
1	NZEREKORE	66	32	65	62	31	34	1	0	0	1
2	LABE	53	42	47	53	0	43	22	17	7	16
3	KANKAN	58	48	58	57	0	56	35	21	10	0
4	BOKE	37	27	37	37	0	21	13	0	3	0
5	KINDIA	45	35	40	35	10	36	27	1	4	10
6	FARANAH	42	23	40	37	37	13	9	1	0	27
7	CONAKRY	5	5	5	5	5	5	5	0	5	0
8	MAMOU	36	22	36	35	32	43	7	0	4	1
TOTAUX		342	234	328	321	115	251	119	40	33	55
POURCENTAGE			70%	96%	94%	34%	73%	35%	12%	10%	16%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

2.1.2 LES SERVICES PRESENTS DANS LES COLLECTIVITES :

Le code des collectivités locales guinéennes prévoit le transfère de 32 domaines de compétences de l'Etat vers les collectivités. Cela suppose l'existence des services capables d'animer le fonctionnement de ces compétences. C'est donc dire que les communes

devraient être en mesure de s'offrir les services appropriés. Dans la pratique, les services présents dans les collectivités sont quasiment ceux de l'Etat et animés par les cadres de l'Administration publique déconcentrée.

La notion de services présents dans les communes prête à diverses interprétations. Pour certains, il s'agit des services de l'Etat présents dans les communes et animés par des cadres qui relèvent concrètement de l'autorité communale (secrétaire général, receveur, chargé de recettes et dépenses...) et des services propres aux collectivités (Etat civil, police municipale, voirie, recettes,...).

Pour d'autres, il s'agit de tous les services qui existent sur le territoire de la commune et qui devraient dans les conditions d'application effective des compétences transférées aux collectivités, relevés de l'autorité communale (même si cela n'est pas le cas) et les services propres aux collectivités.

Dans le cadre de cette étude, nous partons du fait que la loi transfère aux collectivités des compétences et que les services de l'Etat présents sur le territoire de la collectivité relèvent de l'autorité communale (à quelques exceptions près) même si cela n'est pas le cas très souvent. Il existe des différences ici et là quant à la gestion des services de l'Etat par les collectivités; cela, selon qu'on se trouve dans une commune ou dans une autre, ou encore selon le dynamisme du conseil communautaire et ou du personnel clé de l'administration communale.

Les services réellement présents dans l'appareil municipal, se subdivisent en deux : les services déconcentrés de l'Etat et les services propres aux communes.

Tableau 3 : Les services de l'Etat présents dans les 342 Communes des 8 régions

N°	1 - Services présents	EFFECTIFS TOTAUX				TOTAL	Répartition par service en %
		Hommes		Femmes			
		Totaux	%	Totaux	%		
1	Adm. générale	890	88%	118	12%	1 008	1,9%
2	Education	27 860	70%	11 954	30%	39 814	77,0%
3	Sante	2 560	48%	2 756	52%	5 316	10,3%
4	Eaux et forêts	896	85%	158	15%	1 054	2,0%
5	Agriculture	935	86%	158	14%	1 093	2,1%
6	Pêche	143	74%	50	26%	193	0,4%
7	Elevage	426	79%	114	21%	540	1,0%
8	Mines et carrières	32	97%	1	3%	33	0,1%
9	impôts	210	53%	184	47%	394	0,8%
10	Recettes/dép.	163	73%	61	27%	224	0,4%
11	Sécurité	931	90%	105	10%	1 036	2,0%
12	Autres services	694	70%	300	30%	994	1,9%
	Total	35 740	69%	15 959	31%	51 699	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Tableau 4 : Répartition du personnel par service au niveau des régions Pourcentage par rapport à l'effectif total du personnel par région

N°	1 - Services présents	NZEREKORE	LABE	KANKAN	BOKE	KINDIA	FARANAH	CONAKRY	MAMOU	Moyenne nationale
	Effectif par région	8343	4421	5104	4950	9911	4337	10754	3879	
1	Adm. générale	2%	3%	3%	2%	1%	3%	1%	2%	1,9%
2	Education	72%	80%	73%	81%	83%	76%	73%	85%	77,0%
3	Santé	14%	12%	16%	7%	7%	10%	10%	5%	10,3%
4	Eaux et forêts	2%	1%	1%	2%	2%	3%	2%	3%	2,0%
5	Agriculture	3%	1%	1%	2%	3%	3%	2%	2%	2,1%
6	Pêche	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0,4%
7	Elevage	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	1,0%
8	Mines et carrières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,1%
9	impôts	0%	0%	1%	0%	0%	0%	3%	0%	0,8%
10	Recettes/dép.	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0,4%
11	Sécurité	4%	1%	2%	3%	2%	3%	0%	1%	2,0%
12	Autres services	1%	0%	1%	1%	0%	1%	7%	0%	1,9%
	Totaux	100%	100%	100%						

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Au regard de la répartition du personnel par service, l'on constate aisément que dans la quasi-totalité des collectivités, les services de l'éducation et de la santé sont les mieux représentés en termes de personnel. Ces deux services totalisent à eux seuls 87% de l'effectif total du personnel. Cette situation est remarquable dans toutes les collectivités des 8 régions.

A titre illustratif, dans chacune des régions administratives, l'éducation à elle seule représente respectivement dans l'effectif total du personnel de la région :

- 85% dans la région administrative de Mamou ;
- 83% dans la région administrative de Kindia ;
- 81% dans la région administrative de Boké ;
- 80% dans la région administrative de Labé ;
- 76 % dans la région administrative de Faranah
- 73% dans la région administrative de Kankan ;
- 73% dans la région administrative de Conakry et
- 72% dans la région administrative de N'Zérékoré.

Cette situation étant la conséquence logique des différents programmes d'appui au secteur de l'éducation.

Faut-il préciser que, nonobstant ce fort pourcentage du personnel de l'éducation dans l'effectif total des services, des efforts restent encore à déployer pour combler le déficit par endroit dans ce domaine.

Tableau N°5 : La répartition spatiale du personnel des services de l'Etat entre les 8 régions.

N°	REGIONS	EFFECTIFS	% de	% de
----	---------	-----------	------	------

		Hommes	Femmes	Totaux	femmes par région	personnel par rapport au total
1	N'ZÉRÉKORÉ	6686	1657	8343	20%	16%
2	LABE	3001	1420	4421	32%	9%
3	KANKAN	3655	1449	5104	28%	10%
4	BOKE	3616	1334	4950	27%	10%
5	KINDIA	6075	3836	9911	39%	19%
6	FARANAH	3633	704	4337	16%	8%
7	CONAKRY	5815	4939	10754	46%	21%
8	MAMOU	3259	620	3879	16%	8%
	TOTAUX	35740	15959	51699	31%	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Au point de vue répartition spatiale, sur les 51.699 agents de l'Etat affectés et dénombrés dans les 342 communes du pays, les cinq communes de Conakry et les 45 communes de la région de Kindia ont à elles seules respectivement 21% et 19% du personnel de l'Etat : soit 40%. Par ailleurs, Nzérékoré à 16% de l'effectif total. C'est autant dire que la situation socioéconomique de la zone et les conditions de vie sont déterminants dans la rétention du personnel dans les collectivités. Ce qui nécessite la mise en place d'une véritable politique d'encouragement et d'incitation du personnel à servir dans les zones éloignées.

Les autres services, tels que l'administration générale, les eaux et forêts, l'agriculture et les services de sécurité, etc., tournent autour de 2% chacun par rapport à l'effectif total du personnel des collectivités.

Quant aux services de la pêche, des mines et carrières et des impôts, ils sont très peu représentés dans les communes, malgré le potentiel halieutique, minier et de matière imposable dans la plupart des collectivités. Cette situation est due à la faiblesse de la représentation des services déconcentrés de l'Etat et de l'acceptation du transfert des compétences par les structures de l'Etat.

Dans l'ensemble, les femmes sont encore peu représentées dans les services de l'Etat présents dans les communes. Elles représentent près de 31% du total du personnel. La majorité des femmes présentes dans les communes sont au niveau des services de l'éducation et de la santé et surtout dans les communes urbaines et les grandes agglomérations. Ces quelques 31% de femmes sont réparties comme suit : 75% à l'éducation, 17% à la Santé, et les 8% se retrouvent au niveau des autres services notamment l'administration générale en qualité de secrétaire, l'agriculture et des eaux et forêts principalement

Tableau N°6 : Services propres des communes (contractuels des communes)

N°	2 - Services propres	EFFECTIFS			% par rapport au total
		Hommes	Femmes	Totaux	

1	Adm. générale	276	111	387	16%
2	Etat civil	95	51	146	6%
3	Hygiène et salubrité	212	165	377	15%
4	police communale	489	22	511	20%
5	Voirie	29	95	124	5%
6	Eau et assainissement	304	238	542	22%
7	Recette municipale	217	50	267	11%
8	Autres	78	61	139	6%
	Total	1700	793	2493	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Tableau N°7 : La répartition spatiale du personnel des services propres entre les 8 régions.

N°	REGIONS	EFFECTIFS			% de femmes par région	% de personnel par rapport au total
		H	F	T		
1	NZEREKORE	184	120	304	39%	12%
2	LABE	139	19	158	12%	6%
3	KANKAN	160	48	208	23%	8%
4	BOKE	119	64	183	35%	7%
5	KINDIA	324	190	514	37%	21%
6	FARANAH	271	168	439	38%	18%
7	CONAKRY	262	153	415	37%	17%
8	MAMOU	241	31	272	11%	11%
	TOTAUX	1700	793	2493	32%	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Les collectivités locales de la Guinée sont caractérisées par une faible représentation des services propres à elles. Sur l'ensemble des 342 communes que compte le pays, le personnel propre aux collectivités est de 2.493 répartis essentiellement entre :

- le service des eaux – forêts et assainissement,
- la police communale,
- l'administration générale,
- le service d'hygiène et salubrité et,
- les recettes municipales.

Comparé aux services de l'Etat, le personnel des services propres aux collectivités représente 5% du total du personnel des services dans l'ensemble des communes.

La faiblesse des ressources financières des collectivités expliquerait dans une large mesure cette situation.

--

Favoriser la mobilisation des ressources en faveur des collectivités par une valorisation de leur potentiel et un transfert effectif des fonds de l'Etat vers elles, sont indispensables afin d'atténuer les effets pervers de cet état de fait.

2.1.3. LA SITUATION DE TRANSFERT DES COMPETENCES

Le Code des Collectivités en son article 29, a prévu le transfère de 32 domaines de compétences aux collectivités locales.

Pour une raison ou pour une autre, l'application correcte de cette disposition de l'article 29 du code des collectivités locales est loin de refléter le contenu des textes.

Par rapport à cette disposition de l'article 29 du code des collectivités locales, la réalité sur le terrain est tout autre dans son application et varie d'une Collectivité à une autre, tant au niveau de son existence que dans sa fonctionnalité. Les gestionnaires des collectivités reconnaissent par endroit le transfert d'une compétence donnée, mais au regard de sa fonctionnalité, la situation est variable d'une collectivité a une autre

Sur les 32 domaines de compétences transférées aux collectivités, 8 sont en moyenne exercés par celles-ci à hauteur de 75% à 100% au niveau national.

Au titre de ces compétences transférées, les pourcentages moyens de communes où la compétence transférée est fonctionnelle par région se présentent dans le tableau suivant (par ordre décroissant).

Tableau 8. Situation des services transférés par le Code des Collectivités Locales

N°	Domaines de compétences Transférés aux collectivités locales	Pourcentages moyens de communes où la compétence transférée est fonctionnelle par région								Moyenne nationale (sur 342 communes)
		BOKE 37 communes	CONAKRY 5 communes	FARANAH 42 communes	KANKAN 58 communes	KINDIA 45 communes	LABE 53 communes	MAMOU 36 communes	NZEREKORE 66 communes	
1	Soins et santé primaire	92%	100%	90%	100%	87%	91%	100%	95%	94%
2	Gestion administrative, budgétaire et comptable	86%	100%	88%	100%	82%	92%	97%	97%	93%
3	Etat civil	92%	100%	90%	100%	84%	92%	94%	92%	93%
4	Enseignement préscolaire et élémentaire, alphabétisation	70%	80%	88%	100%	84%	87%	100%	94%	88%
5	Perception des recettes	78%	80%	83%	100%	84%	89%	92%	92%	87%
6	Gestion de l'eau et des points d'eau	86%	40%	76%	95%	82%	91%	89%	98%	82%
7	Projets de développement à la base	76%	100%	60%	86%	76%	87%	64%	92%	80%
8	Programmes d'investissement et de développement social, économique et culturel	70%	80%	57%	86%	76%	87%	64%	88%	76%
9	Protection de l'environnement	76%	60%	60%	93%	76%	87%	61%	82%	74%
10	Lutte contre la divagation des animaux	84%	40%	81%	93%	71%	79%	58%	82%	74%

11	Gestion des marchés, carrières gares routières et sites touristiques.	70%	60%	76%	72%	78%	68%	67%	82%	72%
12	Passation des marchés publics	73%	60%	33%	84%	76%	72%	53%	80%	66%
13	Gestion du personnel	49%	80%	52%	76%	69%	72%	42%	83%	65%
14	Lutte contre les incendies	73%	20%	67%	78%	69%	72%	56%	83%	65%
15	Sécurité publique	51%	60%	57%	83%	62%	66%	53%	73%	63%
16	Salubrité et hygiène publique	59%	80%	26%	57%	58%	57%	44%	74%	57%
17	Prévention des délits et des crimes	49%	40%	40%	66%	71%	57%	25%	77%	53%
18	Gestion du domaine	38%	60%	38%	50%	42%	68%	25%	59%	48%
19	Construction et entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces publics	27%	100%	17%	57%	53%	49%	28%	55%	48%
20	Création, organisation, gestion, modification et suppression des services administratifs et publics de la Collectivité.	0%	0%	31%	100%	31%	43%	72%	47%	41%
21	Formation des cadres et agents	38%	20%	33%	52%	44%	40%	19%	56%	38%
22	Aménagement et entretien de cimetières	35%	40%	19%	19%	58%	40%	36%	41%	36%
23	Gestion des déchetteries	27%	80%	12%	19%	44%	32%	14%	42%	34%
24	Administration des terrains nus et sans propriétaire	32%	20%	21%	22%	36%	57%	11%	50%	31%
25	Gestion de la circulation automobile et piétonnière	27%	20%	24%	14%	44%	32%	22%	47%	29%
26	Gestion des réseaux et services urbains	32%	60%	17%	21%	27%	34%	3%	39%	29%
27	Zonage du territoire	41%	40%	10%	14%	22%	32%	31%	33%	28%
28	Gestion de bibliothèques municipales	24%	0%	17%	28%	42%	19%	19%	33%	23%
29	Gestion de l'urbanisme, de l'architecture et du contrôle urbain	22%	80%	2%	12%	7%	21%	8%	33%	23%
30	Gestion des parkings	16%	20%	17%	28%	18%	23%	14%	39%	22%
31	Opérations d'aménagement urbain	14%	80%	0%	16%	16%	15%	3%	32%	22%
32	Autres utilisation des voiries publiques.	0%	0%	0%	9%	0%	15%	0%	3%	3%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Tableau N°9: Fonctionnalité des compétences transférées

REGIONS	Nbre de Communes	De 75 à 100 %	De 50 à 74 %	De 25 à 49 %	De 0 à 24 %	TOTAL
BOKE	37	8	7	11	6	32
CONAKRY	5	13	6	5	8	32
FARANAH	42	8	6	6	12	32
KANKAN	58	15	6	2	9	32
KINDIA	45	11	8	8	5	32
LABE	53	10	9	8	5	32
MAMOU	36	6	9	7	10	32
NZEREKORE	66	15	6	10	1	32
MOYENNE GENERAL		11	7	7	7	32
Pourcentage		34%	22%	22%	22%	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Les toutes premières compétences qu'exercent les communes concernent :

- Les soins et santé primaire,
- La gestion administrative, budgétaire et comptable,
- L'Etat civil,
- L'enseignement préscolaire élémentaire et alphabétisation,
- La perception des recettes,
- La gestion de l'eau et des points d'eau,
- La gestion des projets de développement à la base,
- La création, l'organisation, la gestion, la modification et la suppression des services administratifs et publics de la collectivité locale,

A titre illustratif, pour l'ensemble des 36 communes de la région de Mamou, la moyenne des compétences transférées et exercées par celles-ci à hauteur de 75% à 100% est de 6 compétences sur 32.

Parmi les explications sur la faiblesse de la fonctionnalité des compétences transférées, on peut citer entre autres :

- (i) la méconnaissance des compétences à exercer par les Collectivités locales,
- (ii) la faible connaissance des textes de lois par les autorités communales ;
- (iii) l'insuffisance de collaboration entre les Services Techniques Déconcentrés et les Collectivités Locales ;
- (iv) l'incohérence entre le contenu des compétences transférées et la réalité de terrain,
- (v) la faiblesse des ressources financières locales pour s'offrir les différents services
- (vi) l'absence quasi-totale des transferts de fonds de l'Etat vers les collectivités au titre des subventions ;
- (vii) le refus obstiné de certains gestionnaires des structures déconcentrées de l'Etat à s'inscrire dans la dynamique de la décentralisation ;
- (viii) la faible représentativité de certaines structures déconcentrées de l'Etat au niveau des collectivités locales et ;
- (ix) l'absence totale d'autres structures déconcentrées de l'Etat au niveau des collectivités.

Une adaptation de ces compétences transférées aux réalités du terrain qui tienne compte de la taille et de l'importance économique des communes (une classification) devrait être envisagée dans ce sens).

Les collectivités locales se cherchent dans cette situation qui, comme d'autres aspects de la décentralisation, constitue un véritable frein au processus.

En termes de réponse à la question, les collectivités locales procèdent parfois à la substitution.

Il n'est donc pas rare de voir une collectivité qui n'a pas de personnel clé (secrétaire général et/ou receveur), mais qui procède à des recouvrements de taxes et à l'exécution de budgets.

Les décideurs à tous les niveaux et avec l'appui des partenaires techniques et financiers devraient y réfléchir afin d'apporter les solutions les meilleures à ce goulot d'étranglement.

En attendant la mise en place de mécanismes de financement appropriés de la décentralisation, pour que les communes aient les moyens de faire exercer les compétences transférées par la loi, les recommandations suivantes pourraient être une réponse à cette préoccupation :

- Affecter du personnel en relation avec ces compétences transférées à travers une déconcentration plus poussée de la majorité des services de l'Etat jusqu'au niveau des communes (urbaines et rurales) ;
- Elaborer et vulgariser les textes d'application du code des collectivités et toutes autres dispositions susceptibles d'aider à faire comprendre à l'ensemble des acteurs de la décentralisation, leurs contenus réels.
- Mettre en œuvre un programme de formation du personnel des structures déconcentrées et décentralisées, axé sur le code des collectivités et les procédures administratives relatives à l'exercice des compétences transférées ;
- Mettre en œuvre un plan de suivi évaluation du fonctionnement des communes.

2.1.5. LES STRUCTURES DE GESTION :

La situation des structures de gestion varie d'une Collectivité à une autre à l'échelle de la Préfecture et d'une Préfecture à une autre à l'échelle de la région.

Par ordre de décroissance, les structures de gestion les plus représentées sur l'ensemble des 342 communes sont :

Tableau N°10: Structures de gestion existant dans les communes

N°	Structures de gestion existant dans les communes	TOTAUX			
		Nbre	Taux de fonctionnalité	Taux de participation	
				jeunes	femmes
1	Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole (APEAE)	4250	96%	51%	34%
2	Comité de gestion des marchés	366	91%	55%	31%
3	Comité de passation de marchés	341	89%	41%	36%
4	Comite d'hygiène et de santé	693	89%	42%	39%
5	Comité de suivi des travaux	382	86%	50%	31%
6	Comité de gestion des gares routières	258	83%	55%	21%
7	Comité Villageois d'Entretien des Pistes (CVEP)	9381	78%	42%	41%
8	Comité de transparence	282	78%	39%	30%
9	Comité de gestion des points d'eau	2535	70%	40%	27%
10	Comité de gestion de conflit	530	57%	36%	21%
11	Comité d'entretien des équipements	132	50%	29%	25%
12	Comité de gestion des abattoirs	118	25%	7%	9%
13	Comité de gestion des boucheries	34	24%	9%	8%
14	Comite de gestion de latrines publiques	84	20%	9%	6%
15	Autres (Comite de développement (débarcadère)	2	3%	2%	0%
TOTAUX ET MOYENNES		19610	80%	39%	37%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Le nombre élevé d'APEAE se justifie par la mise en œuvre des différentes politiques d'appui au secteur de l'éducation (PASE 1, 2, EPT, etc.)

Au sein des différents comités de gestion, les jeunes et les femmes y sont bien représentés et atteignent en moyenne respectivement 39% et 37% sur l'ensemble des 342 communes.

Au delà de leur nombre qui varie dans les collectivités d'une région à une autre, le taux de fonctionnalité de ces structures de gestion est un indicateur déterminant dans l'appréciation qu'on peut faire quant à leur participation dans le processus de développement local.

Malgré les insuffisances liées à leur fonctionnement, les différents Comités de gestion contribuent activement au processus de développement des collectivités locales.

Au point de vue fonctionnalité, le dynamisme de ces comites de gestion reste fortement tributaire de leur mode d'installation (souvent lié aux projets et programmes) et des possibilités d'autofinancement. A cela, s'ajoute l'incapacité de ces structures à générer des revenus propres et la mauvaise gouvernance interne aux structures : non renouvellement des mandats, détournement des cotisations, insuffisance de compte rendu aux mandataires de la gestion de la structure.

Pour améliorer la fonctionnalité de ces structures de gestion, il est nécessaire de moraliser leur gestion par le biais d'un suivi régulier de leurs activités par qui de droit, d'élaborer et de mettre en œuvre de véritables plans stratégiques de développement institutionnel.

Tableau N° 11: Répartition des structures de gestion par région

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Nbre	Taux moyen de fonctionnalité	Taux moyen de participation	
					jeunes	femmes
1	NZEREKORE	66	2,895	90%	64%	40%
2	LABE	53	3,596	77%	55%	42%
3	KANKAN	58	3,695	95%	43%	40%
4	BOKE	37	1,733	89%	45%	36%
5	KINDIA	45	2,241	73%	19%	51%
6	FARANAH	42	2,960	95%	24%	51%
7	CONAKRY	5	370	47%	26%	18%
8	MAMOU	36	2,120	74%	39%	16%
	TOTAUX	342	19,610	80%	39%	37%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Par région, Kindia avec 19% a le plus faible taux de participation des jeunes à ces structures de gestion et Mamou le plus faible taux de participation des femmes (16%).

2.1.5 LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DISPONIBLES DANS LES COLLECTIVITES :

Dans l'organisation et le fonctionnement d'une collectivité, la gestion des documents types dont doit disposer la collectivité est fondamentale et déterminante.

Elle traduit dans une large mesure le niveau de fonctionnalité de la collectivité. A l'échelle des 8 régions, le nombre et la nature des documents types disponibles varient des collectivités d'une région à une autre.

Les documents types les plus couramment utilisés sont les registres d'état civil et les PV de réunion dans 99% des collectivités.

Les documents les moins utilisés sont les registres d'ordonnement des dépenses et ceux de réception et de ventilation des valeurs et titres qui n'existent que dans 22% des communes.

Au point de vu tenue des documents, à l'exception du livre journal de caisse, plus de 50% des autres documents sont à jours dans l'ensemble des communes. Ce taux de documents à jour atteint 95% sur 339 registres de l'état civil disponibles dans les 339 communes sur les 342 que compte le Pays.

Sur la base des informations recueillies, les défaillances constatées dans la tenue des documents seraient dues à plusieurs facteurs dont entre autres :

- le manque de personnel clé dans certaines communes,
- le faible niveau de qualification de certains cadres en poste,
- la rareté du suivi des collectivités par la tutelle à cause du manque de moyens nécessaires,
- la non-uniformité de la nomenclature des documents,
- etc.

Il est donc impérieux de trouver dans les meilleurs délais, les solutions appropriées à ces problèmes qui constituent de véritables goulots d'étranglement dans le fonctionnement des collectivités

Il s'agit entre autres de (i) meubler les cadres organiques des collectivités, (ii) mettre en place un plan de carrière des cadres de l'administration décentralisée qui tienne compte aussi bien du profil de formation que de l'expérience au poste, (iii) informer et former les gestionnaires des communes de façon à ce qu'ils utilisent la même nomenclature des documents utilisés dans les collectivités, (iv) mettre à disposition des cadres des collectivités locales d'un minimum de moyens de fonctionnement.

Tant que ces préoccupations ne sont pas effectivement prises en compte par les décideurs, les problèmes vont demeurer.

Tableau N° 12: Les documents administratifs disponibles dans les Collectivités

N°	f) Les documents administratifs disponibles dans les Collectivités :	Nombre de communes	Totaux des Documents types existants dans les communes	Pourcentage	Nombre de documents à jour	% à jour	Nombre de documents non à jour	% non à jour
1	Registres de l'état civil (3)	342	339	99%	322	95%	17	5%
2	PV de réunions	342	337	99%	314	93%	23	7%
3	Registre de Courrier au départ/arrivée	342	331	97%	293	89%	38	11%
4	Registre des délibérations du Conseil	342	327	96%	284	87%	43	13%
5	Quittancier	342	323	94%	278	86%	45	14%
6	Registre de recensement de la population	342	296	87%	167	56%	129	44%
7	Cahiers de transmission	342	294	86%	228	78%	66	22%
8	Registre d'évènements marquants	342	288	84%	212	74%	76	26%
9	Livre d'or	342	286	84%	220	77%	66	23%
10	Registre de recensement de l'habitat	342	226	66%	125	55%	101	45%
11	registre de développement des recettes	342	216	63%	197	91%	19	9%
12	registre de développement des dépenses	342	129	38%	100	78%	29	22%
13	livre journal de caisse	342	92	27%	43	47%	49	53%
14	le registre d'ordonnancement des recettes	342	82	24%	66	80%	16	20%
15	le registre d'ordonnancement des dépenses	342	76	22%	55	72%	21	28%
16	le registre de réception et de ventilation des valeurs et titres	342	74	22%	52	70%	22	30%
17	Registre de recensement des armes à feu	342	23	7%	20	87%	3	13%
18	Registre de recensement du cheptel	342	22	6%	20	91%	2	9%
19	Registre de recensement de la matière imposable	342	22	6%	20	91%	2	9%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

2.2. LES EQUIPEMENTS DESTINES AU FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES

De façon générale, les communes de Guinée disposent de très peu d'équipements adéquats pour leur fonctionnement. Les équipements recensés lors de l'enquête n'ont pas toujours la même nomenclature, la même dénomination selon qu'on se trouve dans une commune ou dans une autre. Les principaux équipements destinés au fonctionnement des collectivités ne font pas l'objet d'une gestion rigoureuse parce qu'il n'existe pas de registre d'inventaire de matériel. La synthèse des équipements recensés dans les collectivités se résume essentiellement au tableau suivant :

Tableau N° 13: Inventaire des équipements et matériels destinés au fonctionnement des communes

N°	Equipements et matériels	BOKE 37 communes		CONAKRY 5 communes		FARANAH 42 communes		KANKAN 58 communes		KINDIA 45 communes		LABE 53 communes		MAMOU 36 communes		NZEREKORE 66 communes		TOTAUX (342 communes)	
		Nombre	Bon	Nombre	Bon	Nombre	Bon	Nombre	Bon	Nombre	Bon	Nombre	Bon	Nombre	Bon	Nombre	Bon	Nombre	Bon
1	Bureaux disponibles	144	122	185	57	184	152	241	194	133	88	49	36	77	67	130	94	1 143	810
2	Alimentation électrique	11	7	5	2	4	3	11	4	9	5	14	6	9	5	27	18	90	50
3	Ordinateurs + Imprimantes	7	3	10	0	14	10	12	7	24	19	31	22	3	2	10	6	111	69
4	Armoires	74	49	45	20	82	65	87	61	128	92	248	134	47	36	136	100	847	557
5	Connexion Internet	32	21	0	0	0	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0	0	36	23
6	Automobiles	2	1	9	5	3	3	5	3	6	2	1	1	6	5	76	36	108	56
7	Motocyclettes	14	9	5	0	18	10	24	14	24	13	17	6	12	5	63	35	177	92
8	Machine à écrire	459	388	9	5	29	13	98	53	73	44	100	55	45	28	98	54	911	640
11	Etagères	51	32	49	22	25	11	34	26	87	65	34	26	20	19	69	53	369	254
12	Chaises	439	400	341	76	675	538	848	705	919	715	915	764	817	755	715	627	5 669	4 580
15	Fauteuils	28	11	138	41	24	21	103	82	138	103	157	101	15	15	149	112	752	486

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

L'état des lieux en matière d'équipement varie selon que l'on se trouve dans une commune urbaine ou dans une commune rurale.

Dans les communes urbaines, à l'exception des communes de Conakry, de celles des chefs lieu de région et de quelques unes ayant bénéficié de l'appui de certains projets et ou programmes, la quasi-totalité des communes urbaines de la Guinée reste dans un état de sous-équipement qui ne dit pas son nom. Dans bon nombre de ces communes, ce sont les locaux des anciennes sous préfectures centrales (autrefois arrondissement central) qui

abritent les mairies. Ils sont par endroit construits en banco, et les conseils qui n'ont de moyens financiers que ceux proportionnels à la taille de leurs potentialités en termes de matières imposables se contentent d'évoluer dans cette situation.

Au niveau des communes rurales, les situations d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des communes se rencontrent essentiellement au niveau de celles qui abritent les sociétés minières et cela, pas dans tous les cas. Là également, dans la plupart des cas, les mairies sont logées soit dans les locaux des anciennes sous-préfectures, soit dans des locaux réalisés sur les fonds propres de la commune et cela sans commune mesure avec les normes minimales, ou parfois en cohabitation avec l'administration sous-préfectorale dans les locaux actuels de la sous-préfecture.

La plupart des services des communes de Guinée fonctionnent dans des espaces sommairement aménagés avec de vieux bureaux ou des tables servant de bureau et peu de moyen et d'espace de classement des archives. Les machines à écrire sont pour la plupart en mauvais état et manque de consommable.

Il convient de noter, que la situation déplorable de sous équipement des communes est en partie liée en l'absence totale d'une politique d'équipement et de gestion du matériel de celles-ci. A l'exception des interventions ponctuelles des projets et ou programmes, des sociétés minières et dans des proportions très rares de celles des ressortissants, elles ne bénéficient d'aucun transfert de fonds de l'état vers elles dans ce sens.

Face à cette problématique qui constitue un véritable goulot d'étranglement dans la dynamique de développement des collectivités et pour résoudre cet épineux problème, une stratégie d'intervention en leur faveur devrait être entreprise par le Département de tutelle en relation avec les différents partenaires aussi bien financiers que techniques. Cette stratégie pourrait commencer par :

- La mise en place d'un fonds d'équipement des collectivités ;
- La mise en place dans les communes d'une véritable comptabilité matière qui prendrait en compte un système d'achat respectant les règlements et lois en vigueur, un système d'inventaire du matériel et de numérotation/immatriculation.
- La dotation en matériel informatique avec accessoires et alimentation électrique (groupes électrogènes ou panneaux solaires)
- La formation du personnel des services en charge de la gestion des équipements.

2-3. LE FONCIER BÂTI ET NON BÂTI DES COLLECTIVITÉS LOCALES :

La situation du foncier bâti et non bâti reste un problème très complexe dans les collectivités locales et ce, en raison du manque d'archives à même d'aider à la collecte et au traitement des informations tant au niveau des communes qu'au niveau des services préfectoraux en charge de la question.

Dans les communes rurales, il n’y a pas de personnel en charge de cette question : les questions de patrimoine public bâti et non bâtis étant traitées par les services préfectoraux de l’habitat ou dans certains cas par ceux de l’agriculture à travers sa section « foncier rural ».

En ce qui concerne le foncier bâti, les informations obtenues dans les collectivités sont basées sur des documents non fiables ou non à jour. Souvent ce sont des informations tirées du registre de recensement de l’habitat donnant la liste des bâtiments appartenant à des privés. Il en est de même que le foncier non bâti.

Il n’a donc pas été possible dans cette étude de collecter des informations fiables pouvant aider à faire un état des lieux conséquent qui puisse permettre aux décideurs à tous les niveaux de prendre des décisions idoines allant dans le sens de la gestion harmonieuse de ce domaine combien de fois complexe. C’est ce qui justifie le manque de tableau synthèse relatif à cette partie de l’étude malgré sa place prépondérante dans la gestion des collectivités.

Une étude menée dans ce cadre et commanditée conjointement par les Ministères en Charge de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l’Urbanisme et de l’Habitat et de l’Agriculture à travers son Service National du Foncier Rural aiderait à résoudre ce problème.

2-4. LES RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITES LOCALES :

2.4.1. SITUATION D’ENSEMBLE

Les ressources humaines des collectivités locales de la Guinée sont subdivisées en quatre catégories qui sont :

1. Le personnel permanent de l’Etat mis à la disposition des collectivités ;
2. Le personnel contractuel de l’Etat;
3. Le personnel contractuel des collectivités.
4. Le personnel permanent des collectivités et ;

a) Le personnel permanent de l’état

En l’absence d’une fonction publique locale régie par des textes juridiques, les ressources humaines des collectivités sont essentiellement composées des cadres de l’Etat mis à leur disposition pour les accompagner dans leur dynamique de développement.

Tableau N° 14: Personnel permanent de l’état dans les 342 communes

1 - Services de l’Etat déconcentré	Hiérarchie A			Hiérarchie B			Hiérarchie C			TOTAUX 342 communes			Pourcentage par service
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	

Administration générale	525	26	551	333	24	357	32	35	67	890	85	975	2%
Education	6 914	1 492	8 406	15 295	7 967	23 262	3 487	1 793	5 280	25 696	11 252	36 948	78%
Santé	196	157	353	1 546	929	2 475	839	1 109	1 948	2 581	2 195	4 776	10%
Eaux et forêts	365	65	430	316	35	351	198	24	222	879	124	1 003	2%
Agriculture	385	71	456	321	43	364	181	26	207	887	140	1 027	2%
Pêche	68	9	77	26	21	47	41	13	54	135	43	178	0%
Elevage	188	32	220	172	49	221	48	31	79	408	112	520	1%
Mines et carrières	11	-	11	13	-	13	1	-	1	25	-	25	0%
Service des impôts	72	47	119	47	57	104	17	29	46	136	133	269	1%
Service des recettes et dépenses	108	31	139	47	40	87	5	17	22	160	88	248	1%
Services de sécurité	169	14	183	363	40	403	200	24	224	732	78	810	2%
Autres services	80	15	95	90	33	123	156	117	273	326	165	491	1%
Total	9 081	1 959	11 040	18 569	9 238	27 807	5 205	3 218	8 423	32 855	14 415	47 270	100%
Pourcentage	82%	18%	100%	71%	29%	100%	62%	38%	100%	70%	30%	100%	
Pourcentage par hiérarchie	23%			59%			18%			100%			

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Dans l'ensemble, les cadres de la Hiérarchie (B) sont les plus nombreux (59%). Ils sont respectivement suivis par ordre de grandeur de ceux de la hiérarchie A (23%) et de C (18%).

Selon la nature du service, l'éducation occupe la première place en termes d'effectif 78%, elle est suivie par la santé qui occupe 10%

Cette situation particulière du secteur de l'éducation serait la conséquence logique des différents programmes d'appui au secteur de l'éducation qui ont été mis en place par les différents gouvernements.

Ce personnel permanent de l'Etat affecté dans les communes se reparti dans les régions comme suit :

Tableau N° 15: Répartition du personnel permanent de l'Etat par service et par hiérarchie.

REGIONS	Hiérarchie A			Hiérarchie B			Hiérarchie C			TOTAUX PAR REGION			Pourcentage par Région
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
BOKE	1 018	93	1 111	1 947	766	2 713	451	395	846	3 416	1 254	4 670	10%

CONAKRY	3 075	1 238	4 313	1 989	2 183	4 172	717	679	1 396	5 781	4 100	9 881	21%
FARANAH	653	30	683	1 680	303	1 983	735	199	934	3 068	532	3 600	8%
KANKAN	637	44	681	2 013	839	2 852	503	434	937	3 153	1 317	4 470	9%
KINDIA	1 149	317	1 466	3 993	2 966	6 959	802	501	1 303	5 944	3 784	9 728	21%
LABE	704	31	735	1 797	1 030	2 827	292	309	601	2 793	1 370	4 163	9%
MAMOU	648	28	676	1 607	314	1 921	448	140	588	2 703	482	3 185	7%
NZEREKORE	1 197	178	1 375	3 543	837	4 380	1 257	561	1 818	5 997	1 576	7 573	16%
TOTAUX	9 081	1 959	11 040	18 569	9 238	27 807	5 205	3 218	8 423	32 855	14 415	47 270	100

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

b) Le personnel contractuel de l'état

Il s'agit là des cadres non immatriculés à la fonction publique, mais qui sont recruté et mis à la disposition de certains secteurs pour répondre à des besoins ponctuels dans le temps. Pour les services rendus, ces cadres reçoivent des primes payées par l'état sur le budget national. Dans la pratique, les contractuels de l'état appartiennent essentiellement au secteur de l'éducation et sont beaucoup plus présent dans les communes rurales que celles urbaines.

A titre illustratif dans la région de Labé, sur un total de 258 contractuels de l'Etat, 249 sont du secteur de l'éducation soit 96,51% ;

Tableau N° 16 : Personnel contractuel de l'état affecté dans les communes

1 - Services de l'Etat déconcentré	Personnel contractuel de l'Etat dans les collectivités			Pourcentage par service
	H	F	Total	
Administration générale	15	4	19	0%
Education	2 724	703	3 427	77%
Santé	142	214	356	8%
Eaux et forêts	35	1	36	1%
Agriculture	10	-	10	0%
Pêche	7	7	14	0%
Elevage	34	1	35	1%
Mines et carrières	7	-	7	0%
Service des impôts	29	5	34	1%
Service des recettes et des dépenses	31	8	39	1%
Services de sécurité	239	8	247	6%
Autres services	109	96	205	5%
Total	3 382	1 047	4 429	100%
Pourcentage	76%	24%	100%	

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

c) Le personnel permanent des collectivités.

Le personnel permanent des collectivités est celui qui est recheté et rémunéré par la collectivité sur son budget propre. Il est aussi affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Dans l'ensemble, en l'absence d'une fonction publique locale régie par des textes légiférés, rares sont les collectivités qui disposent d'un personnel permanent. On peut citer à cet effet :

- La Commune urbaine de Pita avec 18 personnes dans la région de Mamou,
- La commune urbaine de Dubréka avec 2 personnes dans la région de Kindia et
- La Commune de Matoto avec 12 personnes dans la région de Conakry

Ce sont les seules communes, à l'issue de cette étude, à disposer de cette catégorie de personnel. Dans la réalité des faits, il s'agit véritablement des contractuels de la collectivité qui bénéficient l'avantage d'être affilié à la CNSS.

d) Le personnel contractuel des collectivités.

Dans cette catégorie, se trouve le personnel engagé sur la base d'un contrat à durée déterminée rémunéré sur le budget de la collectivité et ne bénéficiant pas des avantages d'affiliation à la CNSS.

Dans l'ensemble, la proportion de femmes parmi le personnel en service dans les collectivités varie selon les services, la nature de la commune (urbaine ou rurale), la proximité du chef lieu de la préfecture ou du chef lieu de la région et de la capitale.

Tableau N° 17: Répartition du personnel contractuel des collectivités par service

N°	2 - Services propres	EFFECTIFS			% par rapport au total
		H	F	T	
1	Adm. générale	276	111	387	16%
2	Etat civil	95	51	146	6%
3	Hygiène et salubrité	212	165	377	15%
4	police communale	489	22	511	20%
5	Voirie	29	95	124	5%
6	Eau et assainissement	304	238	542	22%
7	Recette municipale	217	50	267	11%
8	Autres	78	61	139	6%
	Total	1700	793	2493	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Tableau N° 18: Répartition du personnel contractuel des collectivités par Région

N°	REGIONS	EFFECTIFS			% de femmes par région	% de personnel par rapport au total
		H	F	T		
1	BOKE	119	64	183	35%	7%
2	CONAKRY	262	153	415	37%	17%

3	FARANAH	271	168	439	38%	18%
4	KANKAN	160	48	208	23%	8%
5	KINDIA	324	190	514	37%	21%
6	LABE	139	19	158	12%	6%
7	MAMOU	241	31	272	11%	11%
8	NZEREKORE	184	120	304	39%	12%
	TOTAUX	1700	793	2493	32%	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

Par service, les femmes sont beaucoup plus présentes dans le secteur de l'éducation et de la santé.

Selon la nature de la commune, la tendance est la plus grande présence des femmes dans les effectifs des services des communes urbaines que ceux des communes rurales.

En termes de proximité, elles ont tendance à être beaucoup plus présentes dans les communes les plus proches des chefs lieux de préfecture et dans les préfectures situées non loin des chefs lieux de régions et de la capitale.

Ce facteur de proximité affecte globalement la répartition du personnel des collectivités sur toute l'étendue du territoire sans distinction de service ou de sexe et serait lié au cadre de vie supposé être meilleur dans ces localités.

La situation d'ensemble des ressources humaines dans les collectivités locales de la Guinée se présente par catégorie comme suit.

Tableau N° 19: Répartition du personnel permanent et contractuel de l'Etat par service et par hiérarchie.

1 - Services de l'Etat déconcentré	Personnel permanent de l'Etat dans les collectivités									Personnel contractuel de l'Etat dans les collectivités			Totaux		
	Hiérarchie A			Hiérarchie B			Hiérarchie C			H	F	Total	H	F	T
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total						
Administration générale	525	26	551	333	24	357	32	35	67	15	4	19	905	89	994
Education	6914	1492	8406	15295	7967	23262	3487	1793	5280	2724	703	3427	28 420	11 955	40 375
Santé	196	157	353	1546	929	2475	839	1109	1948	142	214	356	2 723	2 409	5 132
Eaux et forêts	365	65	430	316	35	351	198	24	222	35	1	36	914	125	1 039
Agriculture	385	71	456	321	43	364	181	26	207	10	0	10	897	140	1 037
Pêche	68	9	77	26	21	47	41	13	54	7	7	14	142	50	192
Elevage	188	32	220	172	49	221	48	31	79	34	1	35	442	113	555
Mines et carrières	11	0	11	13	0	13	1	0	1	7	0	7	32	-	32
Service des impôts	72	47	119	47	57	104	17	29	46	29	5	34	165	138	303
Service des recettes et des dépenses	108	31	139	47	40	87	5	17	22	31	8	39	191	96	287
Services de sécurité	169	14	183	363	40	403	200	24	224	239	8	247	971	86	1 057
Autres services	80	15	95	90	33	123	156	117	273	109	96	205	435	261	696
Total	9082	1959	11041	17399	7228	24627	5207	3218	8425	3416	1047	4463	36 237	15 462	51 699

Pourcentage par Hiérarchie	82%	18%	100%	71%	29%	100%	62%	38%	100%	77%	23%	100%	70%	30%	100%
Pourcentage par rapport à l'effectif total	19%	4%	23%	36%	15%	51%	11%	7%	17%	6%	2%	8%	72%	28%	100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

2.4.2. PERSONNEL DE DIRECTION DES COLLECTIVITES

Tableau N° 20: Personnel de direction des collectivités des 342 communes

N°	Fonction	Diplôme (Niveau de formation)			Niveau de qualification (Hiérarchie en nombre)			Ecart par rapport aux 342 Collectivités	Nombre de personnes par années d'expérience au poste		
		Secondaire (Nombre)	Supérieur (Nombre)	TOTAUX	A	B	C		0 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans
1	Secrétaires Généraux	133	151	284	151	114	19	59	108	56	120
2	Chefs du sce financier	10	23	33	23	6	4	309	12	7	14
3	Chefs du service administratif	6	20	26	20	6	0	316	10	4	12
4	Receveurs municipaux	35	146	181	146	31	4	161	116	25	40
5	Chargés Etat Civil	27	27	54	27	16	11	288	15	19	20
6	Chargés des Archives	25	6	31	6	10	15	311	8	13	10
7	Secrétaires	27	5	32	5	12	15	310	7	13	12
TOTAL		263	378	641	378	195	68	1754	276	137	228
Pourcentages		41%	59%	100%	59%	30%	11%	76%	43%	21%	36%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

A l'exception des 5 communes de Conakry, de quelques communes urbaines et rurales, un des grands problèmes dans l'animation du fonctionnement des collectivités est la situation du personnel clé.

A ce sujet, plusieurs facteurs contribuent à affecter le dynamisme des collectivités dans leur mission d'impulsion du développement local parmi lesquels :

- La vacance des postes : Dans l'animation du fonctionnement des collectivités, plusieurs postes sont vacants. Cette situation varie d'une collectivité à une autre à l'échelle de la préfecture, d'une préfecture à une autre à l'échelle de la région et d'une région à une autre à l'échelle du territoire national. Sur 342 communes, la situation se présente comme suit : secrétaires généraux 59 postes ; receveurs municipaux 161 ; chefs services financiers 309 ; chefs services administratifs 316 et Etat civil 288. Sur la base des 7 (sept) postes cités dans le tableau ci-dessus, 76% sont vacants. Par exemple, à Beyla 71,42%

des postes sont vacants dans les 14 communes et 10 communes sur 14 n'ont pas de receveurs municipaux. Ce taux atteint 85,71% dans la préfecture de Macenta. A Gaoual dans la région de Boké, 7 communes sur 8 n'ont pas de receveurs municipaux.

- Le niveau de formation : Le niveau de formation du personnel des collectivités est aussi un problème majeur auquel elles sont confrontées. Ceci se traduit beaucoup plus dans certaines communes par la mauvaise tenue des documents comptables. A ce sujet, il n'a pas été rare de constater dans les comptes administratifs que les budgets de fonctionnement ou le prélèvement sur le fonctionnement pour l'investissement soient supérieurs au budget total de la collectivité. Pour illustration, sur 284 secrétaires généraux en poste, 151 ont le niveau du supérieur et 133 celui du secondaire soit 47%. Ce taux de cadres des communes n'ayant pas le niveau du supérieur atteint 81% pour les chargés des archives et 50% pour ceux de l'état civil. Dans les 14 communes de la préfecture de Mamou, seulement 2 communes ont un personnel clé (secrétaire général et d'un receveur municipal), tous deux cadres supérieurs. Dans la préfecture de Koubia, 6 secrétaires généraux sur 6 ont le niveau du secondaire.
- L'expérience au poste. Au delà du niveau de formation, l'expérience au poste est très déterminante pour les cadres des collectivités dans l'exercice de leur fonction. Si dans la plupart des cas, les secrétaires généraux des communes ont développé de grandes expériences à leurs postes, dans certains cas cela n'est pas vérifié. Par endroits, ce sont des instituteurs, adjoints techniques d'élevage et des contrôleurs de travaux agricoles qui assument ces fonctions sans avoir la moindre formation dans le domaine et ont généralement moins de trois ans d'expérience (cf rapports d'étapes).

Afin de répondre à cette préoccupation soulevée, le Département de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation doit :

- Meubler les postes vacants des collectivités par l'affectation des cadres là où cela n'a pas été fait et le remplacement des cadres absents à leurs postes.
- Mettre en place un programme cohérent de formation des cadres des collectivités dans tous les domaines liés à l'exercice de leurs fonctions et ce, en attendant la création d'une Ecole Nationale d'Administration par qui de droit.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de carrière des cadres en charge d'appui aux collectivités.

Toute cette dynamique pourrait être soutenue par un appui technique et financier des partenaires au développement qu'ils soient bi ou multilatéraux et s'inscrire dans le programme de modernisation et de réforme de l'administration.

2.4.3. SECTEURS DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE

Au niveau des secteurs de l'éducation et de la santé, la situation du personnel dans les collectivités est mitigée en tenant compte de certains indicateurs (ratio enseignant/ élèves et élèves /salle de classe pour l'éducation et, le rayon moyen d'action théorique, le pourcentage d'accouchements assistés et le ratio consultant/personnes).

Le ratio enseignant/élèves varie d'une collectivité à une autre.

Dans la plus part des cas, ce ratio est plus élevé dans les communes urbaines que dans les communes rurales.

Tableau N° 21 : Le ratio enseignants/élèves au primaire et au secondaire par région

Régions	Ratio enseignements/élèves au primaire	Ratio enseignements/élèves au secondaire
Boké	47	25
Conakry	46	59
Faranah	42	49
Kankan	43	37
Kindia	42	47
Labé	44	65
Mamou	44	25
N'zérékoré	38	34
Moyenne	43	43

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Pour le secteur de la santé, si les différents programmes et projets ont permis de réduire considérablement le RMA au niveau des communes par la réalisation d'infrastructures, des efforts restent encore à déployer quant à l'assistance à la population.

De façon générale, dans les secteurs de l'éducation et de la santé beaucoup reste à faire encore pour atteindre les objectifs "éducation et santé pour tous" que le gouvernement s'est assigné.

Pour faire de la décentralisation une réalité concrète sur le terrain à travers l'application correcte de l'article 29 du code des collectivités locales, il est impératif que ces dernières se dotent des ressources humaines nécessaires et indispensables. Cela suppose la mise en place d'une véritable fonction publique locale soutenue par bien entendu le transfert effectif des ressources financières de l'Etat vers elles. Pour ce faire, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation par le biais de ses services compétents appuyés par les partenaires techniques et financiers, devra activer la finalisation des textes législatifs et réglementaires y afférents.

D'ici là, une déconcentration poussée des différents départements à l'échelle des collectivités qui tiendrait compte des cas spécifiques, aiderait dans ce sens. C'est dire que les besoins actuels des communes en personnel doivent être comblés par l'affectation dans les communes, des cadres des services déconcentrés de l'Etat en tenant compte de la dynamique de développement de chaque commune.

Cette situation se traduit éloquentement par le ratio personnes/consultant comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau N°22 : Récapitulatif du personnel de la santé et assistance à la population par région.

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Nombre de médecins		Nombre d'infirmiers		Nombre d'aides soignants ou de personnels de salle		Nombre de sages femmes ou de matrones		Nombre d'ATS		Secteur Public	Total personnel consultant (y compris privés)	Nombre de personnes pour un consultant	RMAT	Taux d'accouchement assisté
			Secteur Public	Secteur Privé	Secteur Public	Secteur Privé	Secteur Public	Secteur Privé	Secteur Public	Secteur Privé	Secteur Public	Secteur Privé					
1	N'ZEREKORE	66	150	13	155	24	242	32	224	34	535	62	1194	939	3981	10	19
2	LABE	53	344	5	45	29	57	7	68	3	339	35	529	797	4199	11	12
3	KANKAN	58	244	5	47	8	202	15	227	3	327	13	1047	644	4522	7	nd
4	BOKE	37	5	6	34	27	116	15	77	4	194	5	426	271	5179	9	2
5	KINDIA	45	28	4	97	5	250	9	112	5	358	9	845	501	4737	40	8
6	FARANAH	42	2	1	73	16	72	16	58	54	132	15	337	239	5660	19	nd
7	CONAKRY	5	172	6	202	3	445	5	170	4	130	6	1119	519	2116	4	nd
8	MAMOU	36	2	6	33	3	46	9	28	2	82	7	191	133	8157	12	28
	TOTAUX	342	947	46	686	115	1430	108	964	109	2097	152	5688	4043	4819	14	13,8

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

2.9. LA COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUX :

Sur l'ensemble du territoire national, 342 communes sont administrées soit par des délégations spéciales au nombre de 23 (7% des communes) dont 15 communes urbaines et 8 communes rurales, soit par des conseils dont le mandat est arrivé à terme depuis 2010. Ces dernières sont de l'ordre de 319 communes.

Donc, au point de vu mandat, l'ensemble des conseils communaux en place ne sont plus légitimes depuis 2010. Cet état de fait a tendance par endroits à soulever les velléités des populations quand on sait que ces conseils ont été mis en place dans un contexte marqué par la main mise du parti au pouvoir d'alors sur le processus électoral avec l'aide de certains cadres de l'administration.

Si la situation des délégations spéciales s'explique dans une certaine mesure par une défaillance de fonctionnement des conseils déçus, il faut cependant rappeler que dans certains cas les populations ne se reconnaissent pas en ces délégations, ce qui du coup constitue un véritable frein à l'exercice d'une démocratie participative.

Au point de vue répartition spatiale, le nombre de communes administrées par des délégations spéciales et celle gérées par des conseils illégitimes se présente comme suit

Tableau N°23 : Nombre de délégations spéciales

	Région	Nbre de délégations spéciales	Nbre de conseils communaux illégitimes	Total
1	BOKE	4	33	37
2	CONAKRY	4	1	5
3	FARANAH	1	41	42
4	KANKAN	5	53	58
5	KINDIA	3	42	45
6	LABE	1	52	53
7	MAMOU	1	35	36
8	NZEREKORE	4	62	66
TOTAUX		23	319	342

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

La composition des conseils est l'un des facteurs déterminants dans le dynamisme de l'organe exécutif quant à la mission de développement local qui lui est assignée.

A l'exception des 5 communes de la région de Conakry où ce facteur, loin d'être un goulot d'étranglement est un atout majeur, le dynamisme des conseils communaux dans la quasi-totalité des communes en est tributaire.

Dans leur écrasante majorité, les conseillers communaux sont soit sans formation ou ont le niveau du primaire. Mieux, ils sont d'un certain âge avancé qui ne leur permet pas d'exercer avec vigueur la mission qui est la leur.

Tableau N° 24 : Age moyen des Conseillers et niveaux de formation par région

Régions	Age moyen des conseillers	% pas de formation	% niveau primaire	% niveau secondaire	% niveau supérieur
Boké	57	43,4%	19%	25,6%	11,8%
Conakry	55	12,76%	2,12%	29,78%	55,31%
Faranah	58	47,32%	15,21%	28,45%	9,01%
Kankan	55	54,6%	19,50%	19,65%	7,90%
Kindia	59	4,7%	16%	21%	15%
Labé	56	59,8%	12,6%	21,2%	6,2%
Mamou	62	62%	6%	22%	7%
N'zérékoré	57	33,16%	19,66%	29,5%	17,66%
Moyenne	57	45,01%	13,76%	24,65%	16,24%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau N° 25: Effectif des conseillers communaux par région et % de femmes

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Effectif			
			H	F	Total	% de femmes
1	BOKE	37	287	32	319	10%

2	CONAKRY	5	66	28	94	30%
3	FARANAH	42	326	29	355	8%
4	KANKAN	58	437	48	485	10%
5	KINDIA	45	365	44	409	11%
6	LABE	53	376	45	421	11%
7	MAMOU	36	277	29	306	9%
8	NZEREKORE	66	502	59	561	11%
	TOTAUX	342	2636	314	2950	12%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

A l'exception des Communes de Conakry où le pourcentage de femme au sein des conseils communaux atteint 30%, il convient d'observer que le pourcentage de femme au sein des conseils communaux est très faible et varie de 8% à 11% avec une moyenne nationale de 12%.

Il est donc impérieux que les responsables à tous les niveaux se penchent sur cette situation qui constitue un véritable handicap dans le fonctionnement des conseils. Ceci pourrait se faire par :

- La révision et l'adaptation des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'éligibilité des conseils communaux en y introduisant des critères tels que la limitation d'âge et le niveau de formation.
- La mise en place de conseils légitimes dans les meilleurs délais afin de refléter mieux la réalité du terrain à travers l'expression de la volonté populaire. Ceci pourrait aider dans une certaine mesure à l'amélioration de la gouvernance locale.
- L'organisation de nouvelles élections communales dans les meilleurs délais afin de conférer aux conseils communaux toute leur légitimité.
- L'application des dispositions légales relatives au quota de 30% de femmes dans les instances de prise de décision, lors des prochaines consultations électorales communales.

2.10. LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES :

Globalement les données sur la situation financière des collectivités sont les plus couramment disponibles. Toutefois, il faut noter que dans certains cas, il apparaît une certaine incohérence entre les chiffres relatifs au budget total de certaines communes et sa répartition entre les budgets d'investissement et de fonctionnement : la somme des deux étant parfois supérieure ou inférieure au budget total.

Cette situation est le reflet marquant d'une certaine incompétence de certains acteurs en charge de la gestion financière des collectivités : celle-ci étant souvent tenue par des non spécialistes ;

Le niveau de réalisation des budgets varie d'une région à une autre. Cette situation se présente comme suit sur l'ensemble des 3 années (2008-2009 et 2010):

Tableau N°26 : Le niveau de performance financière des Collectivités par région

Régions	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Conakry	24 095 512 569	22 524 188 444	93,47%
Kindia	24 891 965 205	11 945 594 088	47,90%
Boké	12 211 635 924	6 587 582 725	53,94%
Kankan	29 807 448 800	16 225 137 923	54,43%
Labé	44 584 355 440	22 265 009 260	50,00%
Mamou	10 092 908 016	6 681 601 241	73,05%
Faranah	14 261 519 859	8 212 869 981	58,00%
N'zérékoré	55 786 987 232	16 099 367 448	28,85%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

A la lecture du tableau, l'on s'aperçoit que seules les communes de la région de Conakry ont un taux de réalisation supérieur à 90%. Ceci traduit éloquemment le déséquilibre entre les prévisions et les réalisations.

Au titre de l'investissement et du fonctionnement, il convient d'observer que plusieurs cas de figure se présentent dans les communes. A cet effet on peut citer entre autres :

- Des communes où le total des investissements est supérieur au budget total ;
- Des communes où les prélèvements sur le fonctionnement pour l'investissement sont supérieurs aux recettes propres ;
- Des communes où les prélèvements sur le fonctionnement pour l'investissement sont inférieurs aux normes de 70 pour cent du budget propre tel que prévues par les textes de lois ;
- Des communes où le budget de fonctionnement est supérieur au budget total ;
- Des communes où le budget de fonctionnement est supérieur aux recettes propres ;
- Etc.

Ces différents cas de figure reflètent à suffisance le disfonctionnement dans la gestion des collectivités (cf. tableaux ci-dessous, rapports d'étapes et indicateurs quantitatifs).

La situation d'ensemble dans les 342 communes de la Guinée se présente comme suit :

Tableau N°27 Budget total et Recettes propres

REGIONS	Montant ou budget total		Recettes propres	
	Prévu	Réalisé	Prévues	Réalisées
BOKE	12 211 635 924	6 587 582 725	11,679,589,630	3,693,926,368
CONAKRY	24 095 512 569	22 524 188 444	24,360,017,569	23,027,263,841
FARANAH	14 261 519 859	8 212 869 981	6,491,212,298	4,946,343,645
KANKAN	29 807 448 800	16 225 137 923	12,891,157,327	6,391,897,696
KINDIA	24 891 965 205	11 945 594 088	11,864,245,655	8,858,565,533
LABE	44 584 355 440	22 265 009 260	8,965,207,408	6,047,236,081
MAMOU	10 092 908 016	6 681 601 241	6,266,457,859	4,981,742,104
NZEREKORE	55 786 987 232	16 099 367 448	14,110,390,359	9,061,061,752
TOTAUX	215, 732, 333,045	110, 541, 351,110	96,628,278,105	67,008,037,020

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau N°28 : Budget total et Dépenses d'investissement

REGIONS	Montant ou budget total		Dépenses d'investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévus	Réalisés
BOKE	12, 211, 635,924	6, 587, 777,708	6,551,036,270	4,314,023,438
CONAKRY	24, 095, 512,569	22, 524, 188,449	13,126,823,092	10,028,951,848
FARANAH	14, 261, 519,869	8, 212, 869,981	14,342,973,946	6,819,426,589
KANKAN	29, 807, 448,800	16, 225, 137,923	7,366,526,166	5,073,717,108
KINDIA	15, 891, 965,205	11, 945, 594,088	9,767,935,599	8,259,463,950
LABE	44, 584, 355,440	22, 265, 009,260	119,708,371,921	20,828,786,742
MAMOU	10, 092, 908,016	6, 681, 601,241	7,444,327,038	4,403,660,250
NZEREKORE	75, 084, 368,889	24, 149,694,526	47,346,534,122	46,454,344,707
TOTAUX	226,029,714,712	118,591,873,176	225,654,528,154	106,182,374,632

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau N°29 : Recettes propres et Prélèvements sur recettes de fonctionnement pour l'investissement.

REGIONS	Recettes propres		Prélèvements sur recettes de fonctionnement pour l'investissement	
	Prévues	Réalisées	Prévus	Réalisés
BOKE	11,679,589,630	3,693,926,368	5,248,227,558	3,156,881,925
CONAKRY	24,360,017,569	23,027,263,841	13,002,092,592	11,496,794,396
FARANAH	6,491,212,298	4,946,343,645	4,664,719,823	3,558,059,048
KANKAN	12,891,157,327	6,391,897,696	7,003,335,750	4,801,364,935
KINDIA	11,864,245,655	8,858,565,533	8,171,599,426	8,078,370,929
LABE	8,965,207,408	6,047,236,081	28,155,089,016	3,589,173,306
MAMOU	6,266,457,859	4,981,742,104	3,452,954,762	2,529,608,151
NZEREKORE	14,110,390,359	9,061,061,752	8,767,816,267	11,015,318,279
TOTAUX	96,628,278,105	67,008,037,020	78,465,835,194	48,225,570,969

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau N°30 : Recettes propres et Dépenses de fonctionnement

REGIONS	Recettes propres		Dépenses de fonctionnement	
	Prévues	Réalisées	Prévus	Réalisés
BOKE	11,679,589,630	3,693,926,368	4,192,262,191	2,094,257,923
CONAKRY	24,360,017,569	23,027,263,841	12,755,659,977	10,398,285,669
FARANAH	6,491,212,298	4,946,343,645	4,151,828,472	3,185,585,383
KANKAN	12,891,157,327	6,391,897,696	44,961,472,423	29,214,956,748
KINDIA	11,864,245,655	8,858,565,533	4,637,192,908	3,416,829,784
LABE	8,965,207,408	6,047,236,081	4,737,800,324	3,369,584,499
MAMOU	6,266,457,859	4,981,742,104	2,851,883,493	2,281,238,293
NZEREKORE	14,110,390,359	9,061,061,752	7,052,006,384	13,277,968,101
TOTAUX	96,628,278,105	67,008,037,020	85,340,106,172	67,238,706,400

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

En tout état de fait, il faut préciser que l'importance de l'investissement dans les collectivités repose fondamentalement sur les apports extérieurs, notamment ceux des projets et programmes, des ressortissants et autres partenaires.

Globalement, les collectivités locales de la Guinée sont caractérisées par une faible mobilisation des ressources externes : les seuls apports étant effectués par les projets et/ou programmes, les sociétés minières et les ressortissants.

Très souvent, ces apports extérieurs ne sont pas maîtrisés par les gestionnaires des communes et apparaissent rarement dans leurs comptabilités.

A titre illustratif, pour les 8 régions, la situation d'ensemble des collectivités pour les 3 années (2008, 2009 et 2010) se présente comme suit :

Tableau N° 31 : La capacité de mobilisation des ressources extérieures par région

REGIONS	Recettes extérieures (dons, legs, subventions/Etat)		
	Prévus	Réalisés	taux de recouvrement
BOKE	2 800 932 073	1 874 263 890	67%
CONAKRY	477,740,000	301,273,000	63%
FARANAH	9,093,069,530	4,287,634,415	47%
KANKAN	15 628 188 309	5 111 478 529	33%
KINDIA	4,047,121,829	4,276,131,576	106%
LABE	37 913 692 155	16 833 287 805	44%
MAMOU	3,139,219,232	1,818,786,648	58%
NZEREKORE	15 768 052 090	120 85 030 054	77%
TOTAUX	16,757,150,591	10,683,825,639	64%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Il faut observer que le transfert des ressources de l'Etat vers les collectivités (subvention) est quasiment nul dans ces ressources externes.

Sur la base des outils de collecte d'information et des 50 indicateurs définis au préalable, il n'a pas été possible de distinguer entre dons, legs et subventions de l'Etat. Les informations ci-dessus mentionnées dans le tableau concernent toutes les ressources extérieures des collectivités.

Il convient toute fois de préciser que les apports extérieurs sont de loin très faibles dans le financement du développement local. Il est donc impératif que les lois des finances prévoient de subventionner les communes sur le budget national de développement afin qu'elles puissent jouer leur rôle moteur d'impulsion du développement local.

En faisant le rapport entre les recettes des collectivités et leurs populations, la situation à l'échelle des régions se présente comme suit sur les 3 années (2008 à 2010):

Tableau N° 32 : Le rapport recettes/population par région

Régions	Recettes sur les 3 ans	Population	Recettes /habitant en GNF
Conakry	22 524 188 444	2 070 789	10 873
Kindia	11 945 594 088	1 387 751	8 607
Boké	6 587 582 725	1 390 689	4 736
Kankan	16 225 137 923	2 357 850	6 881
Labé	22 265 009 260	998 054	22 308
Mamou	6 681 601 241	773 655	8 636
Faranah	8 212 869 981	878 150	9 352
N'zérékoré	16 099 367 448	1 796 803	8 960

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Au regard du tableau précédent, il apparaît que les recettes par habitant sont très faibles sur la base des recettes mobilisées dans les collectivités des huit régions.

Pour 3 ans, le revenu maximum par tête d'habitant est de 22.308 FG en moyenne dans la région de Labé contre un minimum de 4736 FG par habitant dans la région de Boké avec

une moyenne nationale de 10.044 FG. Là également, se traduit la faiblesse des ressources financières des collectivités.

Au point de vue fiscalité locale, la gestion financière des collectivités pendant la période couverte par l'étude a été fortement influencée par le contexte de la transition politique ; contexte caractérisé aussi bien par un certain disfonctionnement de l'administration (déconcentrée et décentralisée) que par les enjeux d'une élection présidentielle autour de laquelle toutes les composantes de la République étaient fortement mobilisées.

Tableau N° 33 : Taux moyens de recouvrement des taxes locales en 2010 par Région

N°	Type de taxes	BOKE	CONAKRY	FARANAH	KANKAN	KINDIA	LABE	MAMOU	NZEREKORE	MOYENNE
1	Contribution au développement local	25	0%	5	66	35	82	12	75	38
2	Taxe sur l'exploitation minière	31	100%	27	53	32	86	26	51	38
3	Redevance forestière	27	22%	93	73	34	56	22	61	46
4	Droits de places de marché	36	55%	42	66	51	69	29	58	44
5	Taxe professionnelle unique	24	57%	52	62	19	65	10	63	37
6	Taxe sur les armes à feu	22	1%	42	99	14	64	15	68	41
7	Contribution foncière unique	12	117%	24	50	20	57	5	63	29
8	Taxe d'état civil	50	73%	46	54	46	62	28	64	44
9	Taxe d'abattage	17	11%	25	58	36	65	25	69	37
10	Taxe d'hygiène et de salubrité publique	0	10%	11	69	4	30	0	53	21
11	Taxe unique sur les véhicules	2	10%	28	29	11	40	52	34	25
12	Autres redevances de chasse	0	0%	2	0	0	20	0	33	7
13	Droits de location kiosques	2	20%	9	70	0	49	26	46	25
14	Taxes sur spectacles	0	0%	6	0	2	26	16	34	11
15	Taxes sur les bêtes errantes	0	0%	28	0	0	21	0	31	10
16	Taxes sur le stationnement des véhicules	23	6%	24	82	30	73	20	61	39
17	Taxes sur le stationnement de bétails	3	18%	18	25	2	63	30	21	20
18	Taxes superficielles	0	0%	9	103	2	76	0	15	26
19	Autres taxes	11	40%	4	44	8	82	34	24	26
	Taux moyen de recouvrement des taxes	15	28%	26	53	18	57	18	49	30

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

A titre illustratif, les discours politiques développés au tour de la Contribution au Développement Local (CDL) relatifs à sa suppression en cas de victoire par le candidat du RPG ont influencé négativement le recouvrement de cet impôt dans certaines communes au point qu'aucun montant n'a été recouvré dans celles-ci au titre de cet impôt. Quant on

sait que la CDL représentait pour la quasi-totalité des communes la première source de revenu, on est en droit de se faire une idée de ce que cela a coûté dans le budget de ces collectivités.

Il faut préciser, que par endroits, l'absence du personnel clé de direction des communes n'a pas été de nature pour les conseils en place d'avoir une idée claire sur leur fiscalité. Cette situation est plus marquante au niveau des recettes partagées entre les communes et les services techniques déconcentrés de l'Etat.

Dans le cas de figure de ces recettes partagées, la loi dispose que la clé de répartition est fixée chaque année par la loi de finance de l'année budgétaire.

Dans la pratique, cette loi de finance n'a pas été disponible dans la quasi-totalité des communes afin de leur permettre de prendre connaissance de son contenu et de s'y référer dans l'élaboration de leurs budgets.

Les uns et les autres se contentant des dispositions de texte de lois antérieurs à l'année 2010, année de référence de la présente étude en termes de fiscalité.

Le constat le plus alarmant, c'est que dans la majorité des cas, les services des communes ne sont pas associés au recensement de la : matière imposable, encore moins à son recouvrement quant à ces recettes partagées.

Cela a pour conséquence la non maîtrise de la masse monétaire mobilisée au titre de ces recettes. et le non paiement des montants qui leur sont réellement dus.

A tout cela il faut ajouter qu'au-delà du nombre pléthorique de taxes transférées aux communes, leur matérialisation sur le terrain est loin d'être une réponse pratique à leurs difficultés de mobilisation des ressources financières en raison du fait qu'elles n'existent réellement pas ; ou si elles existent c'est en de moindres proportions.

Qu'à cela ne tienne, des efforts ont été consentis par endroit pour mobiliser un certain nombre d'impôts et taxes assimilées dans les communes avec une différence tant au niveau de la nature de la taxe, qu'au niveau du nombre de taxes mobilisées et du taux de recouvrement par taxe (cf tableau en annexe).

Une réponse pratique aux difficultés des communes quant à la fiscalité locale devrait être impérativement trouvée par le MATD. Cela pourrait passer par :

- La mise en place du personnel clé d'appui en nombre suffisant dans toutes les communes ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme périodique de formation et de surformation en faveur des Receveurs municipaux ;
- La révision des textes de lois relatifs à la fiscalité locale, de manière à offrir aux collectivités beaucoup plus d'opportunités dans la mobilisation des impôts et autres taxes. Dans la pratique, les revenus les plus importants sont ceux tirés des recettes partagées. Or, ces recettes partagées leur échappent très souvent.
- La vulgarisation des expériences réussies au niveau de certaines préfectures avec l'appui de certains projets et ou programmes comme le PDLG dans sa phase 2.

En termes d'évolution des budgets sur les trois (3) années pour l'ensemble des 342 communes, on peut noter :

Une croissance de la prévision budgétaire entre 2008 et 2009 de l'ordre de 22% et une décroissance de l'ordre de 37% entre 2009 et 2010.

Sur le plan réalisation, il y a une croissance de 17% entre 2008 et 2009 et une décroissance de 17% entre 2009 et 2010.

Si en valeur absolue, les réalisations budgétaires de 2009 sont supérieures à celles de 2008 qui sont elles aussi supérieures à celles de 2010, il faut préciser qu'en termes de taux de réalisation, la situation se présente de façon inverse.

Le taux de réalisation de 2010 est supérieur à celui de 2008 et celui de 2008 est supérieur à celui de 2009.

Il faut cependant signaler que cette tendance globale de l'évolution budgétaire des 342 communes varie d'une région à une autre au niveau national et d'une préfecture à une autre au niveau régional (cf. annexes du présent rapport et rapports d'étapes).

Tableau N° 34 : Récapitulatif de l'évolution budgétaire des 342 communes (2008-2010)

ANNEES	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
2008	75 941 127 847	37 640 731 504	50%
2009	92 741 279 428	43 949 374 005	47%
2010	58 628 228 794	36 290 071 555	62%
TOTAL	227 310 636 069	117 880 177 064	53%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Cette situation particulière de la faiblesse des ressources financières des collectivités doit attirer l'attention de tous les décideurs. Si dans une certaine mesure elle s'explique par la faiblesse des ressources allouées aux collectivités (transferts et subventions), dans une mesure non des moindres, cette faiblesse est liée à la mauvaise gestion des ressources et au niveau de formation des cadres en charge de la gestion dans les collectivités. Aussi faudrait-il ajouter que la période d'étude a coïncidé à la période de transition en Guinée, période caractérisée par une latence du fonctionnement de l'administration aussi bien déconcentrée et décentralisée.

Pour remédier à cet état de fait, il est nécessaire de :

- Former les cadres des structures déconcentrées et décentralisées en charge des collectivités sur la gestion budgétaires dans toutes ses dimensions ;
- Actualiser les résultats de la présente étude dans un contexte de gestion saine, caractérisée aussi bien par le contrôle a priori et a posteriori de la tutelle que par le contrôle citoyen.
- Revoir et adapter la nomenclature budgétaire des collectivités à leur mission de développement local.
- Légiférer et mettre à la disposition des collectivités des fonds destinés à soutenir leur développement (fonds de développement local).

2.11. LES INFRASTRUCTURES DE SERVICES EXISTANTES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES :

2.7.1 LA PLANIFICATION LOCALE :

Le processus de planification locale ne paraît être une réalité que dans les collectivités couvertes par les projets et programmes. Il faut cependant préciser, que dans certaines communes, les PDL ne sont pas disponibles même si celles-ci avaient bénéficié de l'appui des projets et programmes dans leur élaboration.

Par région, le nombre de PDL accessibles se présente comme suit :

Tableau N° 35 : Le nombre de PDL accessibles par région (2008 - 2010)

Régions	Nombre de Communes	Nombre de PDL accessibles
Boké	37	25
Conakry	5	0
Faranah	42	38
Kankan	58	55
Kindia	45	32
Labé	53	52
Mamou	36	36
N'Nzérékoré	66	37
TOTAL	342	275

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Au regard du tableau ci-dessus, on observe une différence entre le nombre de collectivités par région et le nombre de PDL accessibles.

Cette situation s'explique par le fait que les PDL sont élaborés dans les communes avec l'appui des projets et programmes, notamment le PACV, le PDSD, le PDLG, etc. Parmi ces projets et programmes, le PACV est le seul à avoir une couverture nationale. Or, au moment de l'étude, ce programme était à la phase d'appui à l'élaboration des derniers PDL dans les collectivités de la dernière vague.

Aussi, faut-il préciser, qu'en raison de l'absence du personnel clé dans certaines communes et de la mauvaise gestion des archives, il n'a pas été possible d'accéder à certains PDL même si les informations fournies aussi bien par les populations que par les élus locaux ont permis à l'équipe en charge de l'étude d'asseoir sa conviction que des PDL ont été élaborés dans ces collectivités.

En termes d'actions réalisées dans les collectivités locales, il est important de préciser que Plusieurs actions de développement sont entreprises dans sans commune mesure avec la planification du développement local, elle-même tributaire par moment des différentes politiques sectorielles. Ceci a pour conséquence la non-fonctionnalité de certaines infrastructures réalisées.

Tableau N° 36 : Nombre d'actions prévues et réalisées dans le PDL et hors PDL en 2008, 2009 et 2010 par Région

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Nombre d'Infrastructures et autres actions			
			Dans le PDL		Hors PDL	
			Prévue	Réal	Prévue	Réal.
1	N'ZÉRÉKORÉ	66	211	211	138	138
2	LABE	53	414	190	72	80
3	KANKAN	58	458	236	78	59
4	BOKE	37	123	121	58	58
5	KINDIA	45	179	177	37	37
6	FARANAH	42	618	239	47	56
7	CONAKRY	5	0	0	0	13
8	MAMOU	36	192	151	115	104
	TOTAUX	342	2 195	1 325	545	545

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Un fait marquant se dégage dans le tableau ci-dessus : aucune action n'a été prévue et réalisée dans les communes de Conakry. Sur la base des informations collectées, cela serait la conséquence du manque de PDL au niveau de ces communes.

Ce manque de PDL dans les communes de Conakry conforte la thèse d'existence des PDL dans les communes couvertes par les projets et programmes.

En effet, tous les projets et programmes cités plus haut et qui accompagnent les collectivités dans une dynamique de planification participative du développement n'interviennent pas dans les communes de Conakry. Dans la quasi totalité des cas, les projets et programmes intervenant au niveau de ces communes sont des projets et programmes sectoriels qui n'ont pas une approche basée sur une dynamique de développement participatif avec pour socle, la planification locale.

Devant un tel constat, bâtir le développement local dans une logique de planification participative doit être un passage obligé pour toutes les communes de la Guinée sans exclusive. Cela doit impérativement passer par le respect des prescriptions des différents textes aussi bien législatifs que réglementaires qui régissent le fonctionnement des collectivités. Au-delà du caractère particulier de la ville de Conakry, ses communes ne doivent en aucun cas échappées aux exigences de planification du développement local.

2.7.2 LES INFRASTRUCTURES MARCHANDES :

A l'exception des communes urbaines qui disposent de marchés (hangars et kiosques), les communes rurales ont très peu d'infrastructures marchandes à même d'aider à la mobilisation des ressources financières.

Le récapitulatif par région des informations recueillies sur les infrastructures marchandes dans les 342 communes se présente comme suit :

Leur gestion souvent confiée à des structures mises en place par les autorités communales profite très rarement aux populations : les uns et les autres se servant au lieu de servir l'intérêt public.

Plusieurs modes de gestion de gestion existent selon qu'il s'agisse de tel ou de tel type d'infrastructure marchande avec différents acteurs en présence.

- ▶ Les marchés : ils sont souvent gérés par des administrateurs nommés par décision de Monsieur le Gouverneur de la ville de Conakry pour les 5 communes ; et les Maires pour les autres communes du pays. Les administrateurs sont assistés dans leurs tâches par des adjoints et des percepteurs chargés du recouvrement. Selon la taille du marché, des bénévoles sont recrutés pour assister les percepteurs dans leur mission. Les ressources financières générées par les marchés sont gérées par le gouvernorat pour la ville de Conakry et par les conseils communaux à travers les Maires pour les autres communes. Ces ressources comprennent essentiellement les droits de place de marché payés par jour et les droits de location des kiosques. Il faut préciser, que dans la chaîne de mobilisation des ressources générées par les marchés, il se passe une évasion fiscale depuis le recensement de la matière imposable jusqu'au versement au niveau des services de recettes des communes.
- ▶ Les gares routières : elles sont gérées par le syndicat des transporteurs qui travaille sous la tutelle de l'autorité régionale pour la ville de Conakry et de l'autorité communale pour les autres communes. Dans la plus part des cas, la gestion des gares est régie par un contrat qui lie le syndicat des transporteurs à l'autorité communale. Sur la base des closes du contrat, le syndicat des transporteurs verse un montant à l'autorité communale.

La véritable problématique de la gestion des gares par le syndicat des transporteurs, c'est que la majorité des chauffeurs chargés du recouvrement des droits de stationnement des véhicules à moteur ne sont pas en activité soit parce qu'ils ne sont pas aptes physiquement, ou parce qu'ils sont des chômeurs. Ils sont donc obligés de trouver leurs moyens de subsistance dans les recettes issues de la gestion de ces gares. Ce n'est même pas à juste raison qu'il y a plusieurs intervenants dans la chaîne de gestion des gares routières ; allant du bureau exécutif du syndicat des transporteurs au bénévole chargé d'embarquer aussi bien les passagers que leurs bagages.

Là également, les revenus tirés de la gestion des gares par les communes sont de loin en dessous des possibilités réelles.

- ▶ Les boucheries et les abattoirs : ces deux types d'infrastructure sont gérés par la coopérative des bouchers assujettie au paiement d'une taxe à la commune (la taxe d'abatage). Dans la pratique, cette taxe est perçue par les services de l'élevage qui relèvent tantôt de l'autorité communale (comme prévu par la loi), tantôt de l'administration déconcentrée lorsque le personnel clé de gestion de la commune n'est pas en place et que les conseillers soient analphabètes.

Au regard du faible niveau d'abatage dans les communes (surtout rurales), les boucheries et les abattoirs génèrent très peu de ressources en faveur des communes.

- ▶ Les débarcadères : si les débarcadères ne sont pas gérés par les services centraux du Ministère de la pêche à la limite ils le sont par les services préfectoraux. En tout état de fait, les revenus tirés de la gestion des débarcadères sont ceux liés à la délivrance des licences de pêche artisanale qui ne sont pas encore en pratique dans le portefeuille des communes.
- ▶ Les centres de loisir : à l'exception des communes de Conakry, ils sont dans la majorité des cas gérés par les directions préfectorales et sous préfectorales de jeunesse. Dans la quasi totalité des communes rurales, leur gestion échappe complètement à l'autorité communale.
- ▶ Les magasins de stockage : Les magasins de stockage sont souvent réalisés dans les communes par les projets et programmes et ce en faveur des groupements, des coopératives, des unions, etc. Leur mode de gestion et les acteurs qui interviennent dans le processus sont fonctions des exigences des partenaires d'appui et des textes qui régissent le fonctionnement de ces organisations (statuts et règlements intérieurs).

Tableau N° 37 : Récapitulatif des infrastructures marchandes :

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Marché (hangars - kiosques)	Gare routière	Abattoir	Magasin de stockage	Boucherie	Marché secondaire	Débarcadères	Centre de loisirs
1	NZEREKORE	66	2904	38	15	154	16	0	0	44
2	LABE	53	3082	30	19	13	30	0	0	21
3	KANKAN	58	1067	43	36	29	52	0	0	28
4	BOKE	37	3637	30	13	25	9	0	Nd	32
5	KINDIA	45	806	31	10	29	28	30	Nd	29
6	FARANAH	42	1100	2	3	0	14	0	0	15
7	CONAKRY	5	11340	3	3	297	0	17	27	0
8	MAMOU	36	1363	4	6	0	8	0	0	2
	TOTAUX	342	25299	181	105	547	157	47	27	171

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Nd = information non disponible

2.7.3. SITUATION DES INFRASTRUCTURES NON MARCHANDES :

L'essentiel des infrastructures non marchandes est constitué d'écoles, et de centres et postes de santé. Si en nombre l'on peut se féliciter des résultats obtenus dans ce sens, en terme de prise en charge effective des populations des questions restent encore posées au regard des normes nationales des différents secteurs. Dans la majorité des communes de la

Guinée, les normes sectorielles de prise en charge des populations sont rarement atteintes. Il se dégage alors un besoin à tous les niveaux. Un examen minutieux de ces réalités en tenant compte des particularités de chaque commune devrait permettre aux décideurs de prendre les décisions appropriées afin de résoudre cette question qui, il convient de le rappeler, n'a pas les mêmes ampleurs dans toutes les communes par préfecture ; et dans toutes les préfectures par région.

Tableau N° 38 : Situation des infrastructures non marchandes (Ecoles maternelles)

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Nombre Ecoles maternelles				Nombre de classes de maternelle			
			Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel	Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel
1	BOKE	37	36	8	28	22%	79	13	66	16%
2	CONAKRY	5	666	0	666	0%	406	0	406	0%
3	FARANAH	42	54	12	42	22%	114	53	61	46%
4	KANKAN	58	70	20	50	29%	152	51	101	34%
5	KINDIA	45	62	7	55	11%	119	5	114	4%
6	LABE	53	49	6	43	12%	101	5	96	5%
7	MAMOU	36	28	7	21	25%	61	21	40	34%
8	NZEREKORE	66	80	32	48	40%	84	12	72	14%
	TOTAUX	342	1045	92	953	9%	1116	160	956	14%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau N° 39 : Situation des infrastructures non marchandes (Ecoles Primaires)

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Nombre Ecoles primaires				Nombre de classes du primaire			
			Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel	Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel
1	BOKE	37	513	77	436	15%	1989	370	1619	19%
2	CONAKRY	5	445	0	445	0%	1898	55	1843	3%
3	FARANAH	42	656	64	592	10%	2379	509	1870	21%
4	KANKAN	58	988	57	931	6%	5123	1872	3251	37%
5	KINDIA	45	949	68	881	7%	4305	257	4048	6%
6	LABE	53	928	493	435	53%	3204	1333	1871	42%
7	MAMOU	36	705	28	677	4%	2537	554	1983	22%
8	NZEREKORE	66	1020	218	802	21%	3987	921	3066	23%
	TOTAUX	342	6204	1005	5199	16%	25422	5871	19551	23%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau N° 40 : Situation des infrastructures non marchandes (Collèges, lycées, Ecoles Supérieures)

N°	REGIONS	de collec	Collèges	Lycées	Ecoles supérieures
----	---------	-----------	----------	--------	--------------------

			Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel	Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel	Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel
1	BOKE	37	51	6	45	12%	12	0	12	0%	8	0	8	0%
2	CONAKRY	5	57	0	57	0%	33	0	33	0%	13	0	13	0%
3	FARANAH	42	51	3	48	6%	11	1	10	9%	1	0	1	0%
4	KANKAN	58	222	75	147	34%	27	0	27	0%	1	0	1	0%
5	KINDIA	45	81	1	80	1%	33	2	31	6%	9	0	9	0%
6	LABE	53	82	0	82	0%	21	1	20	5%	1	0	1	0%
7	MAMOU	36	76	14	62	18%	12	0	12	0%	3	0	3	0%
8	NZEREKORE	66	85	17	68	20%	16	1	15	6%	1	0	1	0%
	TOTAUX	342	705	116	589	16%	165	5	160	3%	37	0	37	0

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

Tableau N° 41 : Situation des infrastructures non marchandes (Centres de Santé, Postes de Santé)

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Centres de Santé				Postes de Santé			
			Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel	Nombre	Non Fonctionnel	Fonctionnel	% non fonctionnel
1	BOKE	37	41	8	33	20%	99	19	80	19%
2	CONAKRY	5	23	0	23	0%	7	0	7	0%
3	FARANAH	42	45	0	45	0%	114	20	94	18%
4	KANKAN	58	79	11	68	14%	213	23	190	11%
5	KINDIA	45	50	0	50	0%	175	33	142	19%
6	LABE	53	61	0	61	0%	168	14	154	8%
7	MAMOU	36	41	1	40	2%	132	32	100	24%
8	NZEREKORE	66	68	7	61	10%	205	70	135	34%
	TOTAUX	342	408	27	381	7%	1113	211	902	19%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012)

Au regard des tableaux ci-dessus, un constat se dégage : il s'agit du nombre très élevé des infrastructures non marchandes qui ne sont pas fonctionnelles.

Les causes de ce constat très amères sont de plusieurs ordres au titre desquels on peut citer :

- ▶ Le non respect du contenu des PDL: dans certaines communes, des infrastructures ont été réalisées par d'autres intervenants (essentiellement les ressortissants) sans qu'elles ne soient en adéquation avec les PDL élaborés par l'ensemble des composantes de la collectivité. Au terme de leur réalisation, ces infrastructures ont souffert du manque de personnel nécessaire à son fonctionnement. Ceux qui ont construit n'ont pas été en mesure d'assurer son fonctionnement par le recrutement du personnel qualifié (enseignant et ou personnel de santé)
- ▶ Le non respect de l'implantation des infrastructures en tenant compte des exigences des cartes scolaires et sanitaires : les secteurs de l'éducation et de la santé, en fonction de leurs planifications respectives qui tiennent compte de certaines normes propres à eux, élaborent des cartes qui leur permet de suivre l'évolution de leurs actions et qui aident à la prise de décisions chaque fois que cela semble nécessaire. Or, sur le terrain, les populations de certaines collectivités se livrent à la réalisation de certaines infrastructures sans commune mesure avec ces cartes. Dans plusieurs des cas, elles sont confrontées aux difficultés de recrutement du personnel et ne parviennent pas à faire fonctionner l'infrastructure réalisée.
- ▶ Le manque et ou insuffisance de personnel : certaines infrastructures réalisées dans les conditions requises (conformité au PDL et à la carte scolaire et ou sanitaire) restent tout de même non fonctionnelles en raison du manque et ou de l'insuffisance de personnel. Dans ce cas de figure, les raisons évoquées sont:
 - (i) Le refus obstiné de certains cadres de rejoindre leurs postes d'affectation dans certaines communes pour des raisons souvent diverses (éloignement, précarité des conditions de vie, mœurs et coutumes des populations, etc.) et (ii), la non affectation par les services compétents du personnel en charge d'assurer le fonctionnement des infrastructures.
- ▶ La vétusté de certaines infrastructures: certaines infrastructures vétustes préalablement destinées certains usages (écoles maternelles par exemple) ont été fermés et mis hors d'usage pour des raisons sécuritaires.
- ▶ L'abandon de la gestion des écoles maternelles par les fondateurs soit par incapacité à soutenir les investissements, soit par la faiblesse du nombre d'élèves inscrits.
- ▶ Le départ massif des refugies dans la région forestière suite a la cessation des hostilités dans leurs pays respectif. Ces derniers avaient bénéficié d'une forte assistance de la communauté internationale en termes de réalisation des infrastructures aussi bien scolaires que sanitaires.

Cette situation des infrastructures non marchandes et non fonctionnelles varie d'une région à une autre et selon le type d'infrastructure.

Ainsi, pour les écoles maternelles, le taux d'écoles maternelles non fonctionnelles le plus élevé est de 40% dans la région de N'Nzérékoré contre 0% de taux le plus faible dans la région de Conakry. La moyenne nationale étant de 9 %.

Le taux de classes non fonctionnelles à la maternelle varie de 46% dans la région de Faranah, contre 0% au minimum dans la région de Conakry avec une moyenne nationale de 14%.

Au sujet des écoles primaires, la situation se présente comme suit :

Taux le plus élevé d'écoles primaires non fonctionnelles dans la région de Labé (53%) contre le taux le plus faible dans la région de Conakry (0) avec une moyenne nationale de 16%.

S'agissant des classes au primaire, le taux le plus élevé de classes non fonctionnelles est de 42% dans la région de Labé contre le taux le plus faible dans la région de Conakry (3%). La moyenne nationale est de 23%

Pour les collèges, le taux d'écoles non fonctionnelles le plus élevé est de 34% dans la région de Kankan, contre le taux le plus faible dans les régions de Conakry et Labé (0%) pour une moyenne nationale de 16%.

Au titre des lycées ; le taux d'écoles non fonctionnelles le plus élevé est de 9% dans la région de Faranah contre le taux le plus faible dans les régions de Conakry, Boké, Kankan et Mamou (0%) pour une moyenne nationale de 3%.

Concernant les postes de santé, le taux de postes de santé non fonctionnels le plus élevé est de 34% dans la région de N'Zérékoré contre le taux le plus faible dans la région de Conakry (0%) pour une moyenne nationale de 9%.

Au sujet des centres de santé, le taux de centres de santé non fonctionnels le plus élevé est de 20% dans la région de Kankan contre le taux le plus faible dans la région de Conakry (0%).

Devant ces constats très amers et les raisons profondes qui les sous tendent, des dispositions devraient être envisagées dans le but de pallier à ce phénomène qui a tendance à être plutôt structurel que conjoncturel.

Pour y parvenir, il est indispensable que la planification locale soit traduite en faits concrets dans la gestion des collectivités.

Au delà de l'élaboration des PDL, le suivi de leur mise en œuvre par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de planification locale doit être exigé par les décideurs. Aussi, faudrait-il qu'il soit exigé de l'ensemble des acteurs fussent-ils ressortissants, d'obéir au respect de la planification des sectoriels.

Aussi, au regard de l'importance des infrastructures marchandes dans les sources de recette des communes, un accent particulier devrait être mis sur leur réalisation de manière à les prioriser dans les PDL.

2.7.4. LES INFRASTRUCTURES D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT:

a). Les infrastructures d'adduction d'eau

Des efforts ont été déployés pour répondre aux préoccupations des populations rurales en termes d'accès aux infrastructures d'adduction d'eau à travers l'hydraulique villageoise. Cependant, beaucoup reste à faire encore dans ce sens : le ratio populations/points d'eau dépasse de loin les normes du Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) dans certaines régions.

Tableau N° 42 : Le ratio population/points d'eau

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Nombre de points d'eau Ratio population/point d'eau		Répartition des districts/quartiers selon les urgences				Nombre de districts et quartiers
			Total	Ratio population/point d'eau	Urgence 1	Urgence 2	Urgence 3	Urgence 4	
1	NZEREKORE	66	1797	1110	69	192	127	132	524
2	LABE	53	2746	413	98	212	70	53	437
3	KANKAN	58	2775	830	109	236	157	77	613
4	BOKE	37	2181	912	98	180	61	14	377
5	KINDIA	45	1517	962	105	257	116	48	552
6	FARANAH	42	1898	495,12	124	101	33	143	401
7	CONAKRY	5	0	0	0	0	0	0	125
8	MAMOU	36	1439	583,06	33	194	32	53	312
TOTAUX		342	14353	5305,18	636	1372	596	520	3341

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

- **Urgence 1** : la commune ne dispose d'aucune ressource en eau en fin de saison sèche, dans un rayon de 1 km
- **Urgence 2** : la commune dispose en fin de saison sèche de ressources en eau insuffisantes dans un rayon de 1 km
- **Urgence 3** : la commune dispose en fin de saison sèche de ressources en eau suffisantes en quantité mais insuffisantes en qualité dans un rayon de 1 km
- **Urgence 4** : la commune dispose en fin de saison sèche de ressources en eau suffisantes en quantité et en qualité

Au regard du nombre de quartiers et ou districts classés dans les urgences 1,2 et 3, l'on est en droit de dire qu'au-delà des multiples efforts consentis par l'Etat dans l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup reste à faire encore .

Une des réponses pratiques à cette question reste inéluctablement la négociation et la mise en œuvre d'un vaste programme d'hydrauliques villageoises avec les partenaires bi et multilatérales.

Dans les communes de Conakry et la plupart des communes urbaines, l'approvisionnement des populations en eau potable est assuré par la Société des Eaux de Guinée (SEG). A ce niveau, il faut signaler que la situation est loin d'être reluisante ; qu'il s'agisse aussi bien des communes de Conakry que de l'intérieur.

En dépit des nombreux programmes exécutés dans ce domaine, de gros efforts restent encore à déployer. Une révision de la politique nationale d'approvisionnement des communes urbaines en eau potable doit être impérativement opérée avec l'appui de tous les partenaires évoluant dans ce secteur : qu'ils soient techniques ou financiers

b) Les latrines publiques :

Les latrines publiques, en raison de leur nombre réduit, n'apparaissent pas aux yeux des conseils comme des priorités pour les collectivités. Les raisons souvent évoquées pour justifier cette situation, c'est qu'au regard de l'ampleur et de la diversité des besoins suppose paritaires, (insuffisance des écoles, des postes et centres de sante, des forages, etc.), que les latrines sont reléguées au second rang dans le choix des communautés. Celles qui ont bénéficié de la réalisation d'un grand nombre de latrines publiques sont les collectivités qui ont abrité les réfugiés notamment dans les préfectures frontalières aux pays voisins qui ont connu la guerre.

Eu égard a cette vision des communautés, un important programme de sensibilisation et de réalisation des latrines publiques doit être entrepris et mis en œuvre a tous les niveaux. Cela se justifie largement par les conséquences souvent désastreuses du manque ou de l'insuffisance de latrines dans nos collectivités, conséquences traduites par la prolifération des maladies diarrhéiques et le cholera.

Il faut préciser que dans les régions de Faranah, Kankan et Labé, le nombre de latrines recensées prend en compte celles des écoles, postes et centres de sante. Dans certains cas, c'est le nombre de cabines compris dans un bloc qui a été fourni en lieu et place du nombre de blocs de latrine.

Une réactualisation de l'étude aidera à corriger ce biais lié à la méthode d'inventaire des latrines

Dans les 342 collectivités que compte la Guinée, la situation d'ensemble se présente comme suit :

Tableau No 43: Répartition par région des latrines publiques

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Latrines publiques	
			Total	moyenne par commune
1	BOKE	37	59	2
2	CONAKRY	5	92	18
3	FARANAH	42	1990	47
4	KANKAN	58	707	12
5	KINDIA	45	213	5
6	LABE	53	549	10
7	MAMOU	36	144	4
8	NZEREKORE	66	141	2
	TOTAUX	342	3895	11

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012).

2.7.5 : PRATICABILITE DES PISTES :

A quelques exceptions près, la praticabilité des pistes entre les districts/quartiers d'une même collectivité d'une part, et entre les collectivités d'une même préfecture d'autre part reste un véritable goulot d'étranglement pour les collectivités et constitue un frein au

développement des échanges commerciaux entre les grandes zones de production et les zones d'écoulement.

Tableau N°44 : La Praticabilité des pistes

N°	REGIONS	Nombre de collectivités	Pistes praticables en toutes saisons (km)		Pistes praticables avec difficulté (km)		Pistes non praticables (km)		Totaux
			Longueur (km)	Pourcentage par rapport au total	Longueur (km)	Pourcentage par rapport au total	Longueur (km)	Pourcentage par rapport au total	
1	BOKE	37	2240	40%	3104	54%	364	6%	5708
2	CONAKRY	5	-	0%	-	0%	-	0%	-
3	FARANAH	42	2399	41%	2715	46%	784	13%	5898
4	KANKAN	58	5049	52%	4242	44%	418	4%	9709
5	KINDIA	45	4651	53%	3033	35%	1042	12%	8726
6	LABE	53	1606	31%	3200	61%	396	8%	5202
7	MAMOU	36	1587	41%	2096	54%	194	5%	3877
8	NZEREKORE	66	2618	41%	2993	47%	790	12%	6401
	TOTAUX	342	20150	44%	21383	47%	3988	9%	45521
	Pourcentage par nature de piste		44%		47%		9%		100%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012)

A l'exception des régions de Kankan et de Kindia qui ont plus de 50% de pistes praticables en toutes saisons, les autres régions ont toutes moins de 50% de pistes praticables en toute saison. Pour ces régions, les pistes praticables avec difficulté ajoutées a celles non praticables représentent plus de 50% des pistes reliant les districts, les chefs lieux de communes et les chefs lieux de Préfecture.

Dans les sept (7) régions (excepté Conakry), ces deux catégories de pistes (pistes praticables avec difficulté et non praticables) représentent 56% en moyenne pour l'ensemble des régions (47% et 9%). Par région, la situation se présente comme suit :

- Région de Boké : 60% ;
- Région de Faranah : 59%
- Région de Kankan : 48%.
- Région de Kindia : 47% ;
- Région de Labé : 69%
- Région de Mamou : 59%
- Région de N'Zérékoré 59% ;

Au regard de ce qui précède, il est indispensable que les autorités accordent une place de choix à la mise en place d'une politique nationale d'infrastructures rurales : celle-ci pourrait passer par :

L'application effective de l'article 29 du code des collectivités relatif aux domaines de compétence transférées selon lequel "la construction et l'entretien des routes communautaires, les voies secondaires, tertiaires, places et édifices publics, le choix de leurs sites et la désignation des contributions a cet effet" devient un domaine de compétence propre des collectivités. Cela suppose les fonds alloués aux services centraux en charge des pistes, soient effectivement mis a la disposition des collectivités pour la réhabilitation des pistes existantes et la réalisation de nouvelles.

2.12. LES POTENTIALITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES

Les collectivités locales de la Guinée disposent d'un énorme potentiel économique et agricole. Que ce soit dans les secteurs miniers, touristiques, artisanaux, agricoles et de l'élevage, ce potentiel reste sous exploité.

En dépit de ce fort potentiel économique et agricole, il faut noter que son exploitation ne repose pas sur une dynamique continue de collecte et de traitement des informations statistiques. C'est à juste raison, qu'au cours de cette étude il n'a pas été possible de collecter au niveau des communes, des informations fiables à même d'aider à procéder à une projection et à des recommandations d'ordre spécifique comme ce fut le cas dans les autres domaines traités. Ici, nos recommandations se baseront sur les informations d'ordre général et celles fournies par les services centraux à travers certains documents mis à la disposition de l'équipe en charge de l'étude. Ainsi donc, par secteur, la situation d'ensemble des collectivités locales de la Guinée se présente comme suit :

2.12.1. LE SECTEUR MINIER :

Dans les collectivités locales de la Guinée, le secteur minier reste un secteur fortement influencé par le mode d'exploitation ; lui-même tributaire de la nature de la mine. Le potentiel minier exploité dans les collectivités locales est essentiellement constitué de diamant, de l'or et de la bauxite. Les deux premières ressources minières que sont le diamant et l'or sont en majorité rependues dans les régions de Kankan et de Faranah ; même si dans les autres régions (Kindia et N'Zérékoré notamment) certains gisements y sont exploités. Quant à la bauxite elle reste uniquement exploitée dans les régions de Boké et Kindia.

Au point de vue exploitation, si la bauxite est exploitée uniquement de façon industrielle, le diamant et l'or sont quant à eux exploitées de façon industrielle et artisanale. Dans tous les deux cas de figure, les revenus tirés de l'exploitation de ces ressources minières profitent très peu aux collectivités. En matière d'exploitation artisanale, les revenus profitent essentiellement aux organisations traditionnelles de gestion des carrières dénommées << tomboloma >>. Quant à l'exploitation industrielle, le revenu tiré par les collectivités des ressources minières sont définis par le code minier qui exige une ristourne. Très souvent, cette ristourne est gérée par un Comité Préfectoral de Développement différent des organes des communes.

Dans la plupart des cas, les sociétés minières contribuent au développement des collectivités qui les abritent à travers la réalisation de quelques infrastructures socio-éducatives qui sont de loin très faibles au regard des profits qu'elles en tirent et des conséquences fâcheuses sur l'environnement.

Si le nouveau code minier semble apporter une réponse à ces préoccupations, la nécessité de veiller à son application effective sur le terrain s'impose.

2.12.2. LE SECTEUR DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE ET DE L'ARTISANAT :

Si les collectivités locales de la Guinée recèlent un énorme potentiel touristique, il faut noter que ce secteur est de loin l'un des secteurs les plus sous exploités. Cette sous exploitation du potentiel touristique est due à plusieurs facteurs dont entre autres (i) le manque d'infrastructures hôtelières surtout dans les communes rurales et certaines communes urbaines de l'intérieur, (ii) le mauvais état des routes et des pistes pour relier les sites touristiques, (iii) le non aménagement des sites touristiques ; (iv) le manque de ressources (humaines et financières) à même d'aider à valoriser le potentiel existant, etc.

Aussi, faut-il préciser, que le minimum exploité dans ce potentiel ne profite en aucun cas aux collectivités : le secteur du tourisme étant pratiquement géré par les services centraux et préfectoraux du Ministère du tourisme et de l'hôtellerie.

Il est donc une nécessité impérieuse, que le Ministère en charge de ce secteur et celui de l'administration du territoire et de la décentralisation conjuguent les efforts afin de procéder à une étude qui déboucherait sur la définition d'actions concrètes à entreprendre et dont la mise en œuvre pourrait conduire à valoriser le potentiel existant de ce secteur aussi bien au profit des collectivités que des autres intervenants. En tout état de fait, la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui mérite d'être diagnostiquée de façon spécifique pour que ce secteur soit un secteur porteur de croissance.

Le secteur de l'artisanat est un secteur riche et varié en termes de produits dans les collectivités locales de la Guinée. La nature des produits artisanaux varie en fonction des spécificités des quatre régions naturelles du pays. Sans avoir des informations sur la liste exhaustive des produits artisanaux, ceux couramment rencontrés sont :

- ☛ En Basse Guinée : Les produits de sculpture, de cordonnerie, de teinture, de tissage, de vannerie et autres produits de rotins (fauteuils, bibliothèques, lits, ...).
- ☛ En Moyenne Guinée : Les produits de cordonnerie, de Tissage, de poterie, de teinture.
- ☛ En Haute Guinée : Les produits de sculpture, de tissage, de poterie, de teinture.
- ☛ En Guinée Forestière : Les produits de : cordonnerie, Tissage, teinture, et autres produits de raphia.

Sur la base des informations collectées, la situation d'ensemble des collectivités locales de la Guinée en matière de tourisme et d'hôtellerie se présente comme suit :

TABLEAU N°45 : INFRASTRUCTURES HOTELIERES ET AUTRES DE LA GUINEE

REGIONS	PREFECTURES	INFRASTRUCTURES HOTELIERES			
		HOTELS	MOTELS	PENSIONS	AUTRES
BOKE	BOFFA	3	4	0	0
	BOKE	7	5	5	0
	GAOUAL	ND	1	0	0
	KOUNDARA	1	8	0	1
	FRIA	2	3	1	0
FARANAH	DABOLA	2	0	1	0
	DINGUIRAYE	0	0	1	0
	FARANAH	3	3	1	0

	KISSIDOUGOU	4	3	1	0
KANKAN	KANKAN	8	2	0	0
	KEROUANE	3	3	1	0
	KOUROUSSA	8	1	1	0
	MANDIANA	0	1	0	0
	SIGURI	9	3	1	
KINDIA	COYAH	0	5	0	0
	DUBREKA	5	25	1	0
	FORECARIAH	1	2	1	0
	KINDIA	9	6	0	0
	TELEMILE	0	1	0	0
LABE	KOUBIA	0	3	1	0
	LABE	8	8	4	2
	LELOUMA	1	1	0	0
	MALI	9	2	1	0
	TOUGUE	0	0	2	0
MAMOU	DALABA	5	0	0	0
	MAMOU	8	3	0	0
	PITA	0	5	0	0
N'ZÉRÉKORÉ	BEYLA	4	4	0	0
	GUECKEDOU	6	6	0	0
	LOLA	1	1	0	0
	MACENTA	3	6	20	0
	N'ZEREKORE	5	21	12	0
	YOMOU	1	5	2	0
TOTAL					
<p>NB : CONCERNANT LA ZONE SPECIALE DE CONAKRY, AUCUNE COMMUNE N'A ETE EN MESURE DE FOURNIR AVEC EXACTITUDE LES INFORMATIONS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES HOTELIEREES ET AUTRES. IL A ETE DONC DEMANDE AUX ENQUETEURS VENUS DANS LES COMMUNES DE PRENDRE CONTACT AVEC LE MINISTERE DU TOURISME EN CHARGE DE L'HOTELLERIE.</p>					

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012)

Tableau N°46 : POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA GUINEE

REGIONS	PREFECTURES	SITES TOURISTIQUES
BOKE	BOFFA	<ul style="list-style-type: none"> - La plage de Bel-air - La plage de Sobané - La plage de Kiti kata - La plage de Marara - La plage de Bongolou - La plage de Dohenia (Ile kito) - La plage de Kitamon (ile de kito) - La plage de Siranka - Le lac de Moussaya

		<ul style="list-style-type: none"> - La grotte de Yinguissa à kossinsi. <p>Les sites culturels/monuments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclavérie de Farenya - Débarcadère et exclavérie de Kinsi - Site négrier de Dominya - Site négrier de Konssisi - Site de Thia (résidence des chefs katty) - Site Sgna (fief des Faber) - Sites des Bakoro, falinya, Bakia, Thia, Kissing <ul style="list-style-type: none"> - Site de Toukeren (1er point d'amarage Sousou après la bataille de Talansa).
	BOKE	<ul style="list-style-type: none"> - La plage de Kalefoura - La plage de Katheck (Ile tristao) - L'île des oiseaux 'Alcatraz' - La grotte de Koulifanya (Boké centre) - La grotte de Kangbélia (Malapouyah) - La grotte de Sanama - Les plages de Kamsar et environs : Kérougué (des îles de kofodi – Kèkouraya (Nafaya – Kakoumpasa – katountou – taforikapakia – Wofiri Bounyi. - Les zones touristiques de Kataw - Les rives du Kapatchez, du Rio Nunez. <p>Les sites culturels/monuments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le monument lrique zoomorphe de Sansalé (bartè Ginè) - Le fromager – le sanguila (zoomorphe à Bintimodia) - Les sites écologiques : - Ile Alcatraz - Mangrove et littoral - Ile tritao.

	GAOUAL	<ul style="list-style-type: none"> - Les sources thermales de Kofara (Foulamory) - La grotte de Doghi-Dabli à Malanta - Le polissoir de Kambala - Les échelles de fanfili à Touba. - Les sites culturels/monuments historiques : - Le site de la paix de Alpha Yaya DIALLO à Foulamory - Le mausolée de l'Almamy Oumar à Dombiady - Le passage de Sala hyare à Foulamory - La piste d'Alpha Yaya de Labé à Kabé - Les postes militaires français de koumbia, kadé et Touba.
	KOUNDARA	<ul style="list-style-type: none"> - Le site des abeilles de Allotène à ltyou (Youkounkoun) - La mare sacrée d'Akana (sarèboido) - Le mausolée de Allotène à Ytyou - Les falaises du badiar. <p>Les sites culturels/monuments historiques :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Les vestiges d'artillerie coloniale à Youkounkoun. - Les sites écologiques particuliers : - Les parcs de Badiar.
	FRIA	<ul style="list-style-type: none"> - La grotte de Tormelin - La plage de Konkouré - Les chûtes de Bagoro.
CONAKRY	CONAKRY	<ul style="list-style-type: none"> - Les îles de Loos (Soro – Roume – Fotoba) et plages. - Plage de Rogbané (Commune de Ratoma) - Mangrove de Sangoyah - Grotte de Kaporo. <p>Sites culturels – Monuments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maisons coloniales et anciennes maisons de commerce, - Case d'Olivier de SANDERVAL, - Musée national, - Cimetière de Boulbinet, - Ports de pêche, - Parc de Camayenne. <p>Sites écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Iles blanches, - Ilot Cabrit.
FARANAH	DABOLA	<ul style="list-style-type: none"> - les chutes de Tinkisso, de Kindoye et de Kankama, - la borne matérialisant le centre de la République de Guinée (Ndema).
	DINGUIRAYE	<ul style="list-style-type: none"> - la réserve de faune, la grotte aux chauves-souris, - la Mosquée de El-hadj Oumar TALL.
	FARANAH	<ul style="list-style-type: none"> - le parc animalier du Niger, - la source du Niger, - la case qui a vu naître le Président Ahmed Sékou Touré, - la forêt sèche de Mafou - le fleuve Niger, - la source mystérieuse aux poissons sacrés.
	KISSIDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - les chutes de Bardou, de Yendè et de Yombiro, - le Mont Yendè (limban) - le Mausolée de Kissi Kaba KEITA.

KANKAN	KANKAN	<ul style="list-style-type: none"> - Les chutes de pampan, - Le lingue de Koumban, - Les mares de Koumban, - Le souterrain de Fansan, Tènin-mouso kouron près du village de Gbolota, - La mare ensorcelée de Tokounou, - Le mausolée de cheik Fanta Mady Cherif, - Le Fata de Timbo, - Les plages du milo - le cimetière des blancs à Kolissoko (Bissandougou) - Le site historique de Bissandougou.
	KEROUANE	<p>Le village de Sanankoro,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réserve de Binko,

		<ul style="list-style-type: none"> - La muraille défensive, - La case de l'almamy Samory TOURE
	KOUROUSSA	<ul style="list-style-type: none"> - Les mares de Baro et Koumana - La mare de Timbalimba près du village de Fassia - La mare de Nantamba près du village de Koumana - La mare de Wolibe près du village de Baro - La Forêt sacrée de Balatou (à Baro) - La stèle à la mémoire de René Caillé.
	MANDIANA	<ul style="list-style-type: none"> - La mare de Kiko - Le site de Niani (ancienne capitale de l'empire Du Mali)
	SIGUIRI	<p>Le site de Norassoba,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mare de Norradala, - La grotte de Koulantou (Norassoba), - Le parc de Siguri, <p>Le site de Dankakoro (village ancien de Siguri),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mines d'or du Bouré, <p>Le site de Kokoko,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mare de Nounkounkan, - Les forts de Galliene et Archinard, <p>Le site de Niagassola,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Sosso Bala (le Balafon) .
KINDIA	COYAH	<ul style="list-style-type: none"> - Le Mont Kakoulima - Les zones d'exploitation traditionnelle du sel.
	DUBREKA	<ul style="list-style-type: none"> - Le chien qui fume à Bondabon - Les Chutes de Kitima, Balendi et Kaleha ; - Les sites de tounifede et du pied du massif de Kakoulima ; - Le port Nègrier - Les mangroves et le littoral.
	FORECARIAH	<ul style="list-style-type: none"> - Les Plages de Salatougou, Kakossa et Kaback ; - Ile de khonikounson ; - Ilots de Matakan (emplacement du fortié, de la source et de la tombe du géant Nabi Yoro) ; - Le port bananier et site negrier de Bentley ; - Les mangroves et littorales.
	KINDIA	<ul style="list-style-type: none"> - Le voile de la mariée ; - La grotte de Segueyeh ou grotte de Koumbi-Tibi ; - Les grottes des singes (vers Souguébounyi) ; - Les chutes de Kalissi et les grandes chutes (Balewondi) ; - Le Mont Gangan.
	TELEMILE	<ul style="list-style-type: none"> - Les grottes et abris sous roche de Guèmè-Sangou

LABE	KOUBIA	<ul style="list-style-type: none"> - Le site touristique de Kandjala - La grotte de Doghol - Les trois pierres.
	LABE	<ul style="list-style-type: none"> - Les chutes de la Saala, - La grotte de pammel de Donghora, - Le Mont Kolima, - La cascade de sarekali, - Les Mausolées de Karamoko Alpha Mo Labé, de Thierno Aliou Boubou Diyan, de l'Almamy Sory de Timbo et de Thieno Sadou à Dalein. - La plaine de PetelDjiga.

	LELOUMA	<ul style="list-style-type: none"> - Les Echelles de Dyinkan. - Le paysage, - Les chutes de Lélouma.
	MALI	<ul style="list-style-type: none"> - La mare sacrée de Namboura à Lbekere, - La mare sacrée de Diemakaly. - La grotte d'Ouyouka à Ballaki. - La grotte de Kenseya à Hidayatou, - La grotte de MadinaKouta (confluent kanta et comba). - La grotte de Balivimide à Madina. - La grotte de Dyindyima à Yimbering. - La Dame de Mali de Mont Loura. - Le pic de Petelyal (1430m d'altitudes à Koumba). - Les puits de Bowal Pari à lebekere. - Les chutes de lakata à Gaya. - Les chutes de Kambaya à Hidayatou. - Les hauts fourneaux de Gaya. - Le Dolmene de Tanda Muller à Madina Wora
	TOUGUE	<ul style="list-style-type: none"> - Les Chutes de Gountou – Ba, de Bagata et de Tele - La grotte de Ganfata
MAMOU	DALABA	<ul style="list-style-type: none"> - les chutes, les stèles de René Caillé à Ditinn - le jardin Chevalier ou Barry Gammou - les sites de Tinka - la Case à palabre, - le pont de Dieu, - le lac Domas - le site de l'hôtel du FoutaDjallon - le lieu de couronnement des Almamys du Fouta (Fougoumba)
	MAMOU	<ul style="list-style-type: none"> - Ley Nyelel - TombeauAlmamyBokar Biro Barry - Mausolées de Karamoko Alpha à Timbo et d'AlmamyBokarBiro Barry à Fétorè (Niagara) - MausoléeDiwan Kondo, - Le Champ de bataille de Talansan à Sokotoro - Source et réserves forestières de Bafing - Chutes de Konkouré - Le village de Timbo et les stèles de pierre des 9 Diwés du Fouta Théocratique
	PITA	<ul style="list-style-type: none"> - Pont naturel Bendougou dans la commune urbaine, - Lac Oustoya dans la commune urbaine - Table de Maci, - FètoLansan à Maci, - Damboudhè-Pèlè à Maci - Les chutes Kinkon - Le site de Timbi ou fut sceller par 9 saints la division du Fouta en 9 provinces en 1725 - La case, la forge et la marmite du Comte Olivier de Sanderval à Donghol Touma, - Le Bowal de Simgan : Piste de René Caillé - La case d'Elhadj Oumar à Timbi Madina (Tokosserè) - Le site préhistorique de Pétélaya.
N'ZÉRÉKORÉ	BEYLA	<ul style="list-style-type: none"> - Rivière sacrée de Bembeya,

		<ul style="list-style-type: none"> - La place de repos de Samory Touré, - Grotte de FamanLe, - Campement de chasse des anciens hommes au sommet de la montagne, - Chute d'eau de cessou, djigbe koro rapides du fleuve djou.
	GUECKEDOU	<ul style="list-style-type: none"> - Les chutes et plages dans la commune urbaine, - Les mares à bendou, gbangbara et bomo - Mont konossou à Kassadou, - Chute de yefoula - Forêt classée et mare à Fangamandou.
	LOLA	<ul style="list-style-type: none"> - Chute à Bourata, ifan (ziela), réserve du mont Nimba, pony naturel (Biakata) dans N'Zoo - Chute à feredougouba entre Baladou et kiniegbela dans Foumbadou.
	MACENTA	<ul style="list-style-type: none"> - Monts woko pelemele, ghize dans la commune urbaine - Des têtes de source de Milo, Diani Loffa dans vasseredou - Des plantations de Quinquinkinadou, foret de Ziama, les éléphants de ziama dans Sérédou, lba etJakiga à Panziazou - Pont en liane sur le fleuve Diani chute de Gozoguizia.
	N'ZEREKORE	<ul style="list-style-type: none"> - Gobou yaga dans womey.
	YOMOU	<ul style="list-style-type: none"> Site de woan-nya - Energiaue de Tonota, chute de Kelena, site de Tinzou à Gangamou dans la commune urbaine - Casa de Zoue à PelaGaoula, pont de liane de 120 m, pont de liane de 80 m à Bowé.
TOTAL		

Source : Ministère du Tourisme et de l'hôtellerie.

2.12.3. LE SECTEUR DE LA PECHE

Il existe un potentiel réel dans le domaine de la pêche aussi bien maritime (en raison du nombre de débarcadères repartis dans les communes le long de la côte) que continental (dans les communes situées le long des fleuves). Cependant, le caractère artisanal de cette pêche et son mode de gestion, font que les communes n'en tirent pas le maximum de profit. Il nous a été notifié sur le terrain que la gestion de la pêche artisanale côtière est assurée par le ministère de tutelle et les associations de pêcheurs.

Par ailleurs le développement de ce secteur est limité par plusieurs facteurs :

- Le manque d'équipements adéquats pour les pêcheurs ;
- L'insuffisance de formation et d'encadrement ;
- Le non aménagement de certains débarcadères ;
- Le mauvais entretien des débarcadères aménagés

Pour permettre à ce secteur de jouer un rôle moteur dans la vie économique des collectivités, des dispositions pratiques devraient être prises dont entre autres :

- ☛ La mise en place d'un fonds d'appui à la pêche artisanale au niveau du Ministère de la pêche et de l'aquaculture pour l'équipement des pêcheurs artisanaux, l'aménagement et l'entretien des débarcadères. Ce fonds pourrait être alimenté par les subventions de l'Etat et les appuis financiers des partenaires.
- ☛ L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation des pêcheurs artisanaux.
- ☛ L'aménagement d'étangs piscicoles

2.12.4. LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

L'élevage dans toutes les collectivités est de type extensif et se caractérise par :

- La rareté d'espaces pastoraux aménagés avec pour conséquence les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- La faiblesse de la production animale et de la couverture vaccinale du bétail ;
- Le manque de moyen au niveau des services déconcentrés de l'élevage ;
- La faiblesse d'appuis formels aux groupements d'éleveurs

Il est donc une nécessité d'intensifier l'élevage dans les collectivités locales de la Guinée par le biais de la délimitation et l'aménagement d'espaces pastoraux, l'amélioration des espèces animales à travers le croisement, le renforcement des capacités des groupements d'éleveurs, etc.

Selon les informations recueillies, il faut noter que par ordre d'importance, les bovins occupent la première place, suivis des ovins et des caprins.

Concernant la volaille, les porcins et autres animaux, il n'existe pratiquement pas de statistiques faute de recensement. Le dernier recensement national du cheptel date de 2002.

2.12.5. LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

S'agissant de ce secteur, le constat sur le terrain révèle que toutes les collectivités guinéennes (surtout rurales) ont un énorme potentiel agricole qui reste néanmoins sous exploité.

L'agriculture extensive qui est une pratique très répandue dans les collectivités ne permet malheureusement pas aux populations d'assurer une sécurité alimentaire toute l'année, même si, en fonction des localités, certains produits agricoles sont souvent excédentaires en termes de production par rapport aux besoins locaux. De gros efforts réalisés dans le cadre de certains projets et programmes dans le domaine agricole sont très souvent restés lettre

morte au départ des initiateurs. Une stratégie de pérennisation des investissements dans ce domaine devrait donc être mise en place

En raison du manque d'informations fiables tant au niveau des services communaux que préfectoraux en charge du secteur de l'agriculture, l'étude a utilisé les statistiques fournies par le Service national des Statistiques Agricoles ; statistiques consignées dans un rapport général intitulé « Recensement National de l'Agriculture, Vol 2. 2004 ».

Tableau N 47. Production des Cultures annuelles

Cultures	Rendement moyen (t/ha)	Production totale		Superficie moyenne par parcelle (ha)	Production moyenne par parcelle (t)
		Tonne	%		
Riz	1,7	1 140 809	36,1	0,8	1,4
Fonio	1,1	179 154	5,7	0,5	0,6
Sorgho	1,3	32 192	1,0	0,7	1,0
Mil	1,0	119 630	3,8	0,7	0,8
Mais	1,4	329 025	10,4	0,6	0,8
Arachide	1,3	199 661	6,3	0,4	0,6
Manioc	6,8	845 488	26,7	0,4	3,0
Igname	9,1	22 535	0,7	0,4	3,7
Patate	3,7	168 580	5,3	0,3	1,0
Taro	4,1	116 280	3,7	0,2	0,7
Pommes de terre	10,5	10 025	0,3	0,1	1,4
ENSEMBLE			100	0,5	

Source : Service National de Statistiques Agricoles/Ministère de l'Agriculture

Les produits agricoles énumérés dans les tableaux ci-dessus sont pratiquement identiques dans les collectivités à quelques exceptions près des. De même, il est à remarquer que la différence entre les rendements à l'hectare n'est pas très significative.

En outre, la production totale varie très souvent en fonction de la superficie mise en valeur ; un accent particulier est mis sur le riz paddy qui occupe la tête des produits agricoles en termes de production et qui trouve son explication dans le fait que cette céréale constitue l'aliment de base des populations guinéennes.

En l'état actuel des choses, il est indispensable de mettre l'accent sur la vulgarisation de la « Lettre de Politique de Développement Agricole » à l'échelle de toutes les collectivités et d'assurer une adéquation entre son contenu et la réalité du terrain.

2.9 LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DANS LES COLLECTIVITES LOCALES :

Le mouvement associatif est un acteur important du processus de développement des collectivités. Les associations interviennent dans tous les secteurs du développement socioéconomique du pays.

Il existe plusieurs formes de mouvement associatif qui interviennent dans les collectivités locales. A cet effet, on peut citer :

- Les coopératives et groupements ;

- Les associations (formelles et informelles) ;
- Les unions et/ou fédérations ;
- Les ONG's nationales et ;
- Les ONG's internationales.

Cette classification du mouvement associatif prête souvent à confusion dans la compréhension même de certains membres de ces différentes formes en raison de leur faible niveau d'information sur les textes réglementaires qui régissent leur création. Sur le terrain, ces différentes formes du mouvement associatif foisonnent ici et là sans cohérence par endroit avec ces textes réglementaires.

C'est d'ailleurs à juste raison, que certains responsables en charge de la question ont eu du mal à fournir avec précision des statistiques relatives à la situation réelle du mouvement associatif dans leurs localités. C'est le cas par exemple des coopératives/groupements et associations non agréés dans la région de Mamou et des ONG's nationales dans la majorité des régions.

Sur la base des informations recueillies sur le terrain, les différentes formes du mouvement associatif les plus rencontrées sur le terrain et qui sont de véritables acteurs locaux du développement sont les coopératives/groupements et les associations. Le nombre de ces deux formes du mouvement associatif varie par région comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau No 48: Répartition des différentes formes du mouvement associatif par région

N°	REGION	Nombre de structures présentes dans la Région											
		Coopératives et/ou groupements		Associations		ONG nationale		ONG Inter.		Union et/ou fédérations		Autres	
		Agréées	Non Ag.	Agréées	Non Ag.	Agréées	Non Ag.	Agréées	Non Ag.	Agréées	Non Ag.	Agréées	Non Ag.

1	BOKE	3598	2702	164	38	35	0	17	0	41	11	3	0
2	CONAKRY	477	76	542	49	69	0	20	0	19	0	0	0
3	FARANAH	1093	828	234	1183	95	0	57	0	132	9	0	0
4	KANKAN	4429	1042	654	331	127	2	83	0	242	4	25	0
5	KINDIA	2196	830	299	394	52	0	23	0	145	39	2	0
6	LABE	4445	1325	2313	177	79	9	10	0	90	3	0	0
7	MAMOU	2053	0	259	0	39	0	36	0	29	0	0	0
8	N'ZÉRÉKORÉ	2312	1670	520	575	86	4	87	0	160	148	44	0
TOTAL		20603	8473	4985	2747	582	15	333	0	858	214	74	0

Source : Service National de Statistiques Agricoles/Ministère de l'Agriculture

En dépit de leur nombre très important dans les collectivités, une analyse des conditions de création et de fonctionnement de ces deux formes du mouvement associatif (coopératives/groupement et association) révèle que :

- ▶ Dans la majorité des cas, leur création a été suscitée par une intervention extérieures (le plus souvent, les projets et ou programmes) et dans certains cas, par imitation : par enthousiasme, on se met ensemble pour imiter les premiers dans le seul dessein de prétendre à une assistance extérieure. Ce n'est d'ailleurs pas à juste raison que leur durée de vie reste fortement tributaire de l'existence de la structure qui a cautionné leur mise en place ;
- ▶ Leur création est souvent objet de tracasseries lorsqu'elle est suscitée par une volonté endogène : les agréments ne sont délivrés que par l'autorité préfectorale après le travail technique du SPD. Dans bon nombres de cas, les porteurs d'initiative sont obligés de faire plusieurs vas et viens entre la commune et le chef lieu de la préfecture avant d'obtenir l'agrément. Et très souvent, au-delà des charges liées au transport et au séjour dans le chef lieu de la préfecture, certains déplacements exigent d'autres dépenses liés au traitement des dossiers présentés (statuts et règlements intérieurs) pour leur amélioration et à la diligence de l'obtention de l'agrément. Les dépenses engagées à cette étape du processus de formalisation du mouvement associatif sont la chasse gardée de ceux qui traitent les dossiers ;
- ▶ Leur fonctionnement repose dans la plupart des cas sur le dynamisme de quelques individus qui tiennent le leadership et qui tirent le maximum de profits au détriment de la grande majorité. Ces leaders sont en majorité les plus instruits ou ceux qui, par le fait du contact avec l'extérieur sont plus éclairés que les autres ;
- ▶ Leurs relations avec les conseils communaux sont de type informel, et que la seule logique qui prévaut à leur niveau c'est celle du partenaire financier ou technique ;
- ▶ leur apport n'est pas capitalisé;
- ▶ le niveau de qualification de leurs membres est très faible et;
- ▶ Les appuis techniques et financiers de la part des services de l'Etat en leur faveur sont très faibles.

Au regard de ces éléments de constat, et du rôle combien de fois déterminant que le mouvement associatif joue dans la dynamique du développement local, des dispositions pratiques indispensables à la qualification de leurs interventions doivent être prises. Celles-ci pourraient être entre autres :

- ☛ Leur faciliter l'accès aux documents juridiques (agrément en particulier) en délocalisant le lieu de délivrance du niveau de la préfecture au niveau communal. Cela suppose bien entendu, la présence sur les lieux de compétences capables d'assister les initiateurs dans l'élaboration des documents qui régissent le fonctionnement de leurs structures futures. Pour y parvenir, des personnes ressources peuvent être identifiées dans toutes les communes (surtout rurale) afin qu'elles soient outillées dans ce cadre.
- ☛ Procéder à un recensement exhaustif de toutes les formes de mouvement associatif à l'échelle des communes, bâtir et mettre en œuvre en leur faveur un programme d'alphabétisation fonctionnelle qui tiendrait compte des spécificités des régions selon l'alphabet en usage dans la région. Ce travail d'inventaire pourrait être fait par le personnel de gestion des communes, l'élaboration du programme de formation en alphabétisation fonctionnelle et la formation des alphabétiseurs communaux par les services préfectoraux responsables du domaine ; enfin, La mise en œuvre du programme en faveur des coopératives/groupements et associations par ces alphabétiseurs communaux.
- ☛ Formaliser le partenariat entre les conseils communaux et les structures du mouvement associatif de nature à ce que leurs préoccupations apparaissent et figurent en bonne place dans les PDLs ;
- ☛ Formaliser par un contrat entre le conseil communal et les différents services techniques déconcentrés de l'Etat l'obligation pour ceux-ci d'apporter appui au mouvement associatif dans le strict respect de leur mission régalienne.

III. CLASSIFICATION DES COMMUNES

Les communes guinéennes sont différentes les unes des autres en fonction de plusieurs éléments d'appréciation. Plusieurs critères peuvent être donc utilisés pour les différencier les unes des autres. Ici, nous en utiliserons quatre.

a) La taille de la population :

Comme premier critère de classification, la taille de la population a été retenue pour différencier entre les communes les plus peuplées et celles qui le sont moins. Ce choix est fondé sur le fait que la taille de la population est un élément déterminant dans tout processus de planification. Le code des collectivités dans son article 86 fixe le nombre de conseillers en fonction de la taille de la population. Dans le cas présent, l'étude a classé les communes par tranche de 10.000 habitants jusqu'à 60.000 habitants. Cela se justifie par le

constat que 85% des communes ont une population ne dépassant pas les 40.000 habitants (soit 292 communes) comme l'indique le tableau qui suit. A partir de 60.000 habitants, 2 catégories ont été déterminées. Huit (8) catégories ont donc été retenues. Il s'agit de la taille de la population comprise entre les tranches suivantes :

- Jusqu'à 10.000 habitants ;
- De 10.001 à 20.000 habitants ;
- De 20.001 à 30.000 habitants ;
- De 30.001 à 40.000 habitants ;
- De 40.001 à 50.000 habitants ;
- De 50.001 à 60.000 habitants ;
- De 60.001 à 100.000 habitants et ;
- Plus de 100.000 habitants.

b) Le taux de recouvrement des taxes et impôts en 2010 :

En l'absence quasi-totale de subventions de l'Etat et de recettes extérieures en provenance d'autres partenaires, les ressources financières mobilisées par les communes sont essentiellement constituées par les impôts et taxes qu'elles mobilisent. Une lecture de leur réalité qui tienne compte de la capacité de mobilisation de chaque commune permet à suffisance de les catégoriser. Ici, l'étude a défini quatre catégories de communes réparties comme suit :

- Les communes qui ont un taux de recouvrement compris entre 0% et 25% ;
- Les communes qui ont un taux de recouvrement compris entre 26% et 50% ;
- Les communes qui ont un taux de recouvrement compris entre 51% et 75% et ;
- Les communes qui ont un taux de recouvrement compris entre 76% et 100% ou plus de 100%

c) La qualité des équipements dont dispose la commune pour le fonctionnement de ses services :

La qualité du niveau d'équipement des communes est un facteur déterminant dans le dynamisme de fonctionnement de ses services.

Une commune fût-elle très grande en terme de taille de sa population, si les équipements dont elle dispose ne sont pas adéquats pour un meilleur service de base, elle ne réussira pas sa mission d'impulsion du développement.

Sur la base des 50 indicateurs du MATD consignés dans les rapports d'étape avec des scores d'appréciation du niveau d'équipement des communes de Guinée, celles-ci ont été réparties en quatre catégories qui sont:

- Les communes classées dans la catégorie de score 1.
- Les communes classées dans la catégorie de score 2.
- Les communes classées dans la catégorie de score 3.
- Les communes classées dans la catégorie de score 4.

d) La présence et le niveau de formation du personnel clé de la commune (Secrétaire General et Receveur municipal):

Au-delà de la taille de sa population et de son niveau d'équipement, la présence et le niveau de formation du personnel clé de la commune sont très déterminantes dans l'animation de sa gestion et le dynamisme de son fonctionnement.

Autant le personnel clé d'une commune est en place et à un bon niveau de formation, autant la commune a plus de chance de mieux fonctionner. C'est à juste raison, que l'étude a procédé à une catégorisation des communes en fonction des scores relatifs à l'appréciation de la qualité du personnel clé en poste dans les communes. Ainsi donc, en fonction de ce critère, les communes de la Guinée sont classées en quatre catégories qui sont :

- Les communes qui sont classées dans la catégorie de score 1.
- Les communes qui sont classées dans la catégorie de score 2.
- Les communes qui sont classées dans la catégorie de score 3.
- Les communes qui sont classées dans la catégorie de score 4.

Sur la base des informations collectées auprès des services des communes et dans la revue des données de base, la répartition des communes de Guinée en fonction des critères ci-dessus définis par tranche se présente comme l'indique le tableau suivant (le détail étant donné en annexe du présent rapport):

Tableau No 49 : Classification des communes selon la taille de la population, le Taux de recouvrement des taxes et impôts 2010, la qualité des équipements dont dispose la commune pour le fonctionnement de ses services et la présence de personnel clé (Secrétaire General et Receveur municipal).

N°	Tranches de population Nombre d'habitants	Nombre de Collectivités par tranche	Nombre de collectivités par tranche du taux de recouvrement taxes et impôts 2010	Nombre de collectivités par catégorie de Qualité des équipements dont dispose la commune	Nombre de collectivités par catégorie de Personnel communal clé
----	--	-------------------------------------	--	--	---

			0% à 25%	26% à 50%	51% à 75%	76% à 100% et +	score 1	score 2	score 3	score 4	score 1	score 2	score 3	score 4
1	De 1 Jusqu'à 10.000	34	4	5	9	14	21	11	2	0	26	0	6	2
2	De 10.001 à 20.000	150	16	34	53	38	91	35	24	0	101	2	14	33
3	De 20.001 à 30.000	74	7	19	31	16	42	19	11	2	32	0	11	31
4	De 30.001 à 40.000	34	4	7	12	9	14	11	9	0	13	0	5	16
5	De 40.001 à 50.000	15	1	4	3	5	5	5	5	0	6	0	1	8
6	De 50.001 à 60.000	11	1	2	4	2	3	3	4	1	4	0	0	7
7	De 60.001 à 100.000	12	0	2	4	3	4	0	1	7	3	0	2	7
8	Plus de 100.000	12	4	1	1	6	0	0	3	9	1	0	0	11
	Totaux	342	37	74	117	93	180	84	59	19	186	2	39	115
	Pourcentage de communes		12%	23%	36%	29%	53%	25%	17%	6%	54%	1%	11%	34%

Source : Etude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée (MATD/DUEG/CENAFOD/PACPD/2012012

NB : Dans le cadre du recouvrement des taxes et impôts, 21 communes n'ont pas été classées en raison du manque d'information.

En termes de taux de recouvrement des taxes et impôts et sur la base des 4 tranches définies, les 321 communes pour lesquelles le taux de recouvrement des taxes et impôts en 2010 a été obtenu, le classement peut être comme suit :

- De 0% à 25% de taux de recouvrement, 37 Communes sont qualifiées de très peu performantes (soit 12% des communes) ;
- De 26% à 50% de taux de recouvrement, 74 communes peu performantes (soit 23% des communes) ;
- De 51% à 75% de taux de recouvrement, 117 communes performantes (soit 36% des communes)
- De 76% à 100% de taux de recouvrement et plus, 93 Communes très performantes (soit 29% des communes)

En fonction de la qualité des équipements dont disposent les communes pour leur fonctionnement les 342 communes sont classifiées comme suit :

- SCORE 1: 180 communes (soit 53%). Il s'agit des communes dont la qualité des équipements se résume a un aménagement sommaire (table, chaise, peu d'espaces de classement);
- SCORE 2: 84 communes (soit 25%). Il s'agit des communes dont la qualité des équipements se caractérise par un bureau, des espaces de classement et d'archivage, pas d'électricité, pas de moyens roulants.

- SCORE 3 : 59 communes (soit 17%). Il s'agit des communes dont la qualité des équipements se caractérise par un bureau avec espace de classement et d'archivage, pas ou peu d'électricité, moyen de déplacement et ;
- SCORE 4 : 19 communes (soit 5%). Il s'agit des communes avec plusieurs heures d'électricité, du matériel informatique opérationnel et des moyens de déplacement.

En fonction de la présence et du niveau de formation du personnel clé, les 342 communes peuvent être classées comme suit :

- SCORE 1 : 186 communes (soit 54%). Il s'agit des communes dont les deux postes clés (Secrétaire General et Receveur Municipal) ne sont pas entièrement pourvus en personnel;
- SCORE 2 : 2 communes (soit 1%). Il s'agit des communes dont les deux postes clés (Secrétaire General et Receveur Municipal) sont pourvus en personnel.
- SCORE 3 : 39 communes (soit 11%). Il s'agit des communes dont les deux postes clés (Secrétaire General et Receveur Municipal) sont pourvus en personnel avec un niveau de formation supérieur au certificat d'étude et ;
- SCORE 4 : 115 communes (soit 34%). Il s'agit des communes dont les deux postes clés (Secrétaire General et Receveur Municipal) sont pourvus en personnel avec un niveau de formation supérieure au niveau baccalauréat.

Au regard des classifications ci-dessus opérées, l'on constate qu'il existe une différence considérable entre les communes de la Guinée selon qu'il s'agisse de tel ou tel critère de classification. La nécessité pour les décideurs de prendre des mesures s'impose donc afin d'atténuer ces disparités qui ne sont pas de nature à favoriser un développement harmonieux. Ces mesures pourraient être entre autres :

- Procéder a un nouveau recensement de la population et de l'habitat en raison du fait que les décisions de planification reposent essentiellement sur les statistiques démographiques et que les données de la présente étude se basent sur les résultats du recensement de la population et de l'habitat de 1976.
- Suivre régulièrement la gestion comptable des communes par les services de la tutelle. Ce suivi se fera depuis l'identification de la matière imposable indispensable a l'élaboration du budget de la commune jusqu'à l'élaboration du compte administratif après exécution du budget en passant par toutes les autres étapes de sa mise en œuvre. A ce travail de suivi exerce par la tutelle, pourraient se joindre les services compétents du Ministère au budget dans le cas des subventions de l'Etat et des investissements venant des partenaires bi et multilatéraux en faveur des communes.
- Mettre en place d'un Fonds d'Equipement des Collectivités Locale par le Gouvernement. Ce fonds pourrait être alimente aussi bien par les ressource provenant du budget national de développement que par les apports des partenaires financiers et autres sociétés minières qui évoluent sur le territoire des communes et qui tirent de leurs ressources naturelles des revenus énormes. L'affectation des ressources à une commune tiendrait compte de certains facteurs au titre desquels on peut citer le niveau d'équipement de la commune en relation avec son potentiel fiscal et économique. La priorité sera accordée a certaines communes qui sont

potentiellement plus riches afin qu'elles jouent le rôle de pôle de développement à l'échelle d'un espace géographique qui regroupe des communes gravitant autour d'elles.

- Pourvoir les deux postes clés de toutes les communes en personnel et ce, dans le strict respect de la description des profils définis par les textes réglementaires en la matière. Le MATD veillera en particulier et dans les meilleurs délais à résoudre cette question du personnel de gestion des communes.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En référence au Code des Collectivités locales en sa partie « EXPOSE DES MOTIFS », le discours programme du 22 décembre 1985 du Chef de l'Etat a été une occasion de montrer l'importance de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques de l'Etat.

« Nous faisons le choix d'une société fondée sur les solidarités naturelles mises au service du développement. Renforcer ces solidarités naturelles là où elles existent encore, c'est l'objet de la DECENTRALISATION ».

L'étude sur l'état des lieux des collectivités locales de Guinée réalisée par le CENAFOD pour les périodes 2008 2009 et 2010 avait pour objectif d'améliorer la connaissance de l'état des collectivités locales guinéennes en ce qui concerne leur degré d'équipement, l'organisation de leurs services, l'état de leur patrimoine immobilier et foncier, leur situation financière, leur politique d'investissement et les principaux services offerts à la population. Cette étude a fait des constats à partir desquels des recommandations ont été faites.

En termes donc de succès, nous pouvons (entre autres) noter :

- la mise en place des Conseils Communaux et la libre administration des communes par ces Conseils ;
- l'élaboration et la vulgarisation d'un Code des Collectivités Locales (CCL) ;
- le développement de la Coopération décentralisée ;
- la formation et la mise à disposition des cadres aux collectivités ;
- la réalisation d'infrastructures socio-économiques en faveur des collectivités ;
- la mise en synergie des efforts des collectivités ;
- l'ouverture des programmes de développement des Collectivités aux partenaires techniques et financiers non gouvernementaux.

En dépit du fait que la Guinée ait fait du chemin en matière de décentralisation, force est de constater qu'il existe un écart très considérable entre les textes législatifs et réglementaires et leur application sur le terrain.

De gros efforts devraient être consentis pour donner au processus de décentralisation tout son contenu indispensable pour assurer un développement local effectif.

L'accent devrait être mis en particulier sur, entre autres :

- la révision et la vulgarisation du code des collectivités locales,
- le renforcement des capacités et des compétences,
- la formation des cadres mis à la disposition des collectivités,
- l'équipement des collectivités,
- la mise à jour des cadres organiques,
- la composition des conseils,
- le développement des infrastructures marchandes et,
- le transfert par l'Etat des ressources financières.

- Le suivi et l'évaluation des communes à travers la gestion et la réactualisation de la base de données.

Pour y parvenir, l'étude recommande :

1. Par rapport à la capacité organisationnelle des collectivités locales

- Insérer dans le code des collectivités, le niveau de formation comme un des critères d'éligibilité des conseillers communaux.
- Elaborer et vulgariser les textes d'application du code des collectivités et toutes autres dispositions susceptibles d'aider à faire comprendre à l'ensemble des acteurs de la décentralisation, leurs contenus réels.
- Adapter les compétences transférées aux réalités du terrain qui tiennent compte de la taille et de l'importance économique des communes.
- Traduire dans les langues nationales les différents documents relatifs à la décentralisation en utilisant les alphabets en usage dans les différentes localités ;
- Favoriser la mise en place d'une véritable fonction publique locale. En attendant, pourvoir tous les postes clés vacants au sein des collectivités ;
- Mettre en place un plan de suivi évaluation du fonctionnement des communes et doter les services de la tutelle des moyens nécessaires leur permettant d'exécuter leur mission d'accompagnement et de contrôle à priori et à posteriori des actes posés par les collectivités.
- Mettre en place un plan de carrière des cadres de l'administration décentralisée qui tiennent compte aussi bien du profil de formation que de l'expérience au poste.
- Mettre à disposition des cadres des collectivités locales un minimum de moyens de fonctionnement.
- Favoriser la mobilisation des ressources en faveur des collectivités par une valorisation de leur potentiel et un transfert effectif des fonds de l'Etat vers elles, sont indispensables afin d'atténuer les effets pervers de cet état de fait.
- Mettre en œuvre un programme de formation du personnel des structures déconcentrées et décentralisées, axé sur le code des collectivités et les procédures administratives relatives à l'exercice des compétences transférées.
- Informer et former les gestionnaires des communes de façon à ce qu'ils utilisent la même nomenclature des documents utilisés dans les collectivités,
- Moraliser la gestion administrative et financière des structures de gestion par le biais d'un suivi régulier de leurs activités par qui de droit.
- Elaborer et mettre en œuvre de véritables plans stratégiques de développement institutionnel des structures de gestion des collectivités.

2. Par rapport aux équipements destinés au fonctionnement des collectivités

- Mettre en place d'un fonds d'équipement des collectivités qui pourrait être alimenté par le budget national de développement et les apports extérieurs des partenaires.

- Mettre en place une véritable comptabilité matière dans les communes qui prendrait en compte un système d'achat respectant les règlements et lois en vigueur, un système d'inventaire du matériel et de numérotation et d'immatriculation.
 - Doter les communes de matériels informatiques avec accessoires et alimentation électrique (groupes électrogènes ou panneaux solaires)
 - Former le personnel des services en charge de la gestion des équipements.
3. Par rapport aux foncier bâti et non bâti des collectivités locales :
- Commanditer et mener une étude conjointe dans ce cadre par les Ministères en Charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Urbanisme et de l'Habitat et de l'Agriculture à travers son Service National du Foncier Rural.
4. Par rapport aux ressources humaines des collectivités locales.
- Mettre en place une véritable fonction publique locale soutenue par le transfert effectif des ressources financières de l'Etat vers les collectivités. Pour ce faire, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation par le biais de ses services compétents appuyés par les partenaires techniques et financiers, devra activer la finalisation des textes législatifs et réglementaires y afférents.
 - Affecter du personnel en relation avec les compétences transférées à travers une déconcentration plus poussée de la majorité des services de l'Etat jusqu'au niveau des communes (urbaines et rurales) ;
 - Meubler les postes vacants des collectivités par l'affectation des cadres là où cela n'a pas été fait et le remplacement des cadres absents à leurs postes.
 - Mettre en place un programme cohérent de formation des cadres des collectivités dans tous les domaines liés à l'exercice de leurs fonctions et ce, en attendant la création d'une Ecole Nationale d'Administration par qui de droit.
 - Elaborer et mettre en œuvre un plan de carrière des cadres en charge d'appui aux collectivités.
5. Par rapport à la composition des conseils communaux :
- Réviser et adapter les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'éligibilité des conseils communaux en y introduisant des critères tels que la limitation d'âge et le niveau de formation.
 - Mettre en place des conseils légitimes dans les meilleurs délais à travers l'organisation de nouvelles élections communales afin de conférer aux conseils communaux toute leur légitimité. Ceci refléterait mieux la réalité du terrain à travers l'expression de la volonté populaire et aiderait dans une certaine mesure l'amélioration de la gouvernance locale.
 - Appliquer les dispositions légales relatives au quota de 30% de femmes lors des prochaines consultations électorales communales.
6. Par rapport à La situation financière des collectivités locales :
- La mise en place du personnel clé d'appui en nombre suffisant dans toutes les communes ;

- Accorder régulièrement a chaque exercice budgétaire à toutes les collectivités locales les recettes ordinaires provenant de l'état dans les conditions déterminées par les lois des finances en référence à l'article 444 du code des collectivités.
- Revoir et adapter la nomenclature budgétaire des collectivités a leur mission de développement local.
- Vulgariser les expériences réussies au niveau de certaines préfectures avec l'appui de certains projets et ou programmes comme le PDLG dans sa phase 2.
- Légiférer et mettre a la disposition des collectivités des fonds destinés à soutenir leur développement (fonds de développement local)
- Réviser les textes de lois relatifs à la fiscalité locale, de manière à offrir aux collectivités beaucoup plus d'opportunités dans la mobilisation des impôts et autres taxes. Dans la pratique, les revenus les plus importants sont ceux tirés des recettes partagées. Or, ces recettes partagées leur échappent très souvent.
- Elaborer et mettre en œuvre un programme périodique de formation en faveur des Receveurs municipaux ;
- Former les cadres des structures déconcentrées et décentralisées en charge des collectivités sur la gestion budgétaires dans toutes ses dimensions ;

7. Par rapport aux infrastructures de services existantes dans les collectivités locales :

- Bâtir le développement local dans une logique de planification participative pour toutes les communes de la Guinée sans exclusive à travers l'application du contenu du titre VI du code des collectivités locales.
- Exiger au niveau de chaque commune le suivi de la mise en œuvre des plans de développement locaux par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de planification locale.
- Exiger de l'ensemble des acteurs fussent ils ressortissants ou projets, d'obéir a au respect de la planification des sectoriels (Education et sante en particulier pour réduire le taux de non fonctionnalité des infrastructures).
- Négocier et mettre en œuvre un vaste programme d'hydraulique villageoise avec les partenaires bi et multilatéraux afin de combler le déficit existant en milieu rural.
- Réviser la politique nationale d'approvisionnement des communes urbaines en eau potable avec l'appui de tous les partenaires évoluant dans ce secteur, qu'ils soient techniques ou financiers en acceptant la réalisation par endroit des forages.
- Poursuivre l'information et la sensibilisation des populations sur l'importance des latrines publiques et la nécessité de leur inscription dans les PDL au regard de leur rôle dans la prévention et la réduction des maladies diarrhéiques et le cholera.
- Appliquer effectivement l'article 29 du code des collectivités relatif aux domaines de compétence propres a son aliéna 10 selon lequel *"la construction et l'entretien des routes communautaires, les voies secondaires, tertiaires, places et édifices publics, le choix de leurs sites et la désignation des contributions a cet effet"* est un domaine de compétence propre des collectivités. Cela suppose que les fonds alloués aux services centraux en charge des questions de pistes, soient

effectivement mis à la disposition des collectivités pour la réhabilitation des pistes existantes et la réalisation de nouvelles.

8. Par rapport aux potentialités économiques et agricoles

- Appliquer les dispositions du code minier relatives aux ristournes destinées à soutenir le développement et favoriser la restauration de l'environnement dans les communes qui abritent les sociétés minières.
- Engager une étude spéciale conjointe sur le secteur du tourisme entre le Ministère en charge de ce secteur et celui de l'administration du territoire et de la décentralisation qui déboucherait sur la définition d'actions concrètes à entreprendre et dont la mise en œuvre pourrait conduire à valoriser le potentiel existant de ce secteur aussi bien au profit des collectivités que des autres intervenants.
- Mettre en place d'un fonds d'appui à la pêche artisanale au niveau du Ministère de la pêche et de l'aquaculture pour l'équipement des pêcheurs artisanaux, l'aménagement et l'entretien des débarcadères. Ce fonds pourrait être alimenté par les subventions de l'Etat et les appuis financiers des partenaires.
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation des pêcheurs artisanaux.
- Aménager des étangs piscicoles sur les sites appropriés.
- Intensifier l'élevage dans les collectivités locales de la Guinée par le biais de la délimitation et l'aménagement d'espaces pastoraux, l'amélioration des espèces animales à travers le croisement, le renforcement des capacités des groupements d'éleveurs, etc.
- Vulgariser la « Lettre de Politique de Développement Agricole » à l'échelle de toutes les collectivités et d'assurer une adéquation entre son contenu et la réalité du terrain.

9. Par rapport au Mouvement Associatif dans les collectivités locales :

- Faciliter aux structures du mouvement associatif, l'accès aux documents juridiques (agrément en particulier) en délocalisant le lieu de délivrance du niveau de la préfecture au niveau communal. Cela suppose bien entendu, la présence sur les lieux de compétences capables d'assister les initiateurs dans l'élaboration des documents qui régissent le fonctionnement de leurs structures futures. Pour y parvenir, des personnes ressources peuvent être identifiées dans toutes les communes afin qu'elles soient outillées dans ce cadre.
- Procéder à un recensement exhaustif de toutes les formes de mouvement associatif à l'échelle des communes. Ce travail d'inventaire pourrait être fait par le personnel de gestion des communes.
- Bâtir et mettre en œuvre en faveur des structures du mouvement associatif, un programme d'alphabétisation fonctionnelle qui tiendrait compte des spécificités des régions selon l'alphabet en usage dans la région. L'élaboration de ce programme et la formation des alphabétiseurs communaux se feraient par les services préfectoraux responsables du domaine. La mise en œuvre du

programme en faveur des coopératives/groupements et associations se ferait par les alphabétiseurs communaux.

- Formaliser le partenariat entre les conseils communaux et les structures du mouvement associatif de nature à ce que leurs préoccupations apparaissent et figurent en bonne place dans les PDLs.
 - Formaliser par un contrat entre le conseil communal et les différents services techniques déconcentrés de l'Etat l'obligation pour ceux-ci d'apporter appui au mouvement associatif dans le strict respect de leur mission régaliennne.
10. Par rapport à la gestion et l'actualisation de la base de données.
- Organiser des ateliers régionaux de restitution des résultats de l'étude sur l'état des lieux des collectivités décentralisées de la Guinée.
 - Poursuivre l'étude sur l'état des lieux des collectivités décentralisées pour actualiser les données pour les années 2011 et 2012 afin de permettre l'amorce des processus de prises de décisions relatives à la résolution des insuffisances constatées dans les modes d'organisation et de gestion des collectivités.
 - Assurer la formation des cadres et agents des services déconcentrés et décentralisés en techniques de réalisation de la collecte des données auprès des collectivités afin de garantir la tenue à jour de la base de données sise au sein du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD).
 - Mettre en place un dispositif de collecte, de traitement et de dissémination des informations du niveau des communes au niveau central. Ce dispositif fonctionnerait comme suit :
 1. Collecte mensuel et acheminement des informations par les secrétaires généraux des communes vers les charges de l'organisation des collectivités au niveau préfectoral.
 2. Verification, première analyse trimestrielle et acheminement des données par les charges de l'organisation des collectivités (COC) appuyé par le DMR et le charge du Plan vers les chefs SERACCO après avis du Secrétaire General des Collectivités décentralisées.
 3. Saisie des données, compilation, analyse, rédaction de rapports semestriels et transmission au niveau central.
 4. Synthèse, alimentation de la base de données en fonction des indicateurs du MATD par la Division Suivi Evaluation de son Bureau de Stratégie et Développement.